

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-17

Avenir du traitement des déchets en Haute Vienne et Creuse,
vers la création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique
et d'un nouveau réseau de chaleur

12 septembre 2022- 21 octobre 2022

Dominique Ganiage
Catherine Trebaol

29 novembre 2022



Sommaire

Sommaire

Avant-propos

Synthèse

- Les enseignements clefs de la concertation

- Les principales demandes de précisions et recommandations des garantes

Introduction

- Le projet/ plan/ programme objet de la concertation

- La saisine de la CNDP

- Garantir le droit à l'information et à la participation

Le travail préparatoire des garantes

- Les résultats de l'étude de contexte

- L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Avis sur le déroulement de la concertation

- Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

- Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Synthèse des arguments exprimés

- Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

- Évolution du projet résultant de la concertation (le cas échéant)

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme

- Précisions à apporter de la part du responsable du projet/ plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées

- Recommandations du/de la garant.e pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Liste des annexes

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garantes de la concertation préalable. Il est communiqué par les garantes dans sa version finale le 29 novembre 2022 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement). <https://avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr/>

Les garantes ont reçu tardivement une partie des contributions du public et des réponses apportées par le porteur de projet, ce retard était dû à des problèmes de ressources humaines disponibles pour le suivi de la concertation préalable en fin de processus. Cette transmission tardive explique le retard pris pour la publication de ce bilan.

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet/ plan/ programme publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Les enseignements clefs de la concertation

La concertation s'est déroulée dans un climat d'écoute et de dialogue.

Si le dossier et les modalités de concertation n'ont pas fait l'objet de remarques, le titre donné à la concertation a fait de quelques réactions, il a été en effet jugé comme trop « incolore » en n'utilisant pas le terme d'incinérateur plus largement connu que celui d'unité de valorisation énergétique. Par ailleurs, la communication sur la concertation a été considérée comme insuffisante au niveau des personnes les plus concernées, car riveraines, par le projet. Ceci a cependant été contrebalancé par plusieurs rencontres de proximité, proches du site ou sur des lieux fréquentés par les riverains.

De manière globale, le projet n'est pas contesté dans son principe. En effet, l'idée que la totalité des ordures résiduelles puisse avoir disparu à l'horizon du projet paraît trop incertaine et le projet est ainsi perçu par la plupart de ceux qui se sont exprimés comme une solution nécessaire à défaut d'être souhaitée.

Des échanges, il ressort deux préoccupations et questionnements principaux.

- La production de déchets et les politiques de prévention et donc le dimensionnement du projet

Globalement, il est ressorti une attente pour des politiques de prévention plus actives et volontaristes, notamment au niveau de Limoges Métropole, avec plus d'effort pour encourager les habitants à réduire leur production de déchets et à réduire le volume de déchets résiduels. La question de l'extension de la tarification incitative est revenue à plusieurs reprises à ce titre. Toutefois quelques voix se sont interrogées sur leur acceptabilité et des effets pervers potentiels de dispositifs trop contraignants (dépôt sauvage). Cette attente doublée du constat de l'évaluation de la prévention des déchets en générale (loi AGECE, responsabilité élargie des producteurs) conduit à une interrogation sur les volumes de déchets résiduels à l'horizon de la mise en service du projet, s'il était décidé, aussi bien que durant sa

période de fonctionnement qui doit s'étaler sur plusieurs dizaines d'années, or les projections des volumes à traiter au-delà de 2030 ne marquent pas d'évolution par rapport à 2030. Cette interrogation pose la question du dimensionnement de l'usine et de la capacité d'évolution de l'équipement. Cette interrogation conduit à des questions notamment sur ce qui se passerait en cas de surdimensionnement en termes financiers ou techniques avec une crainte que le besoin d'alimenter l'UVE ou les réseaux de chaleur pèse sur la dynamique des politiques de prévention.

- Les impacts sanitaires et, dans une mesure un peu moindre, environnementaux.

Ils ont fait l'objet d'un grand nombre de questions sur leur connaissance, leur mesure, les dispositifs et contrôles mis en place pour les limiter. Des inquiétudes se sont plus particulièrement manifestées sur les effets des faibles doses, ceux de l'exposition à certaines molécules (perturbateurs endocriniens, métaux lourds...), les effets cocktail... Plus d'information est attendue sur ce terrain.

La localisation du projet n'a pas fait l'objet de débats nombreux. Des arguments en faveur de la création de deux petites unités à la place d'une, d'une localisation autre aussi bien que du maintien sur le site actuel ou une implantation sur un site nettement plus éloigné des zones d'habitation ou de loisirs ont été alternativement présentés

Le réseau de chaleur en lui-même n'a que peu fait l'objet de remarques, elles portaient plus sur le lien créé à l'occasion de la concertation entre ce réseau et le projet d'UVE (unité de valorisation énergétique) qui est vu comme une association pouvant amener à faire "artificiellement" consensus autour de l'objet de la concertation et les bénéfices tarifaires.

L'extension du champ de collecte à la quasi-totalité de la Creuse n'a pas fait l'objet de commentaires, en revanche le souci de ne pas l'étendre à d'autres départements a été manifesté et le coût par habitant du service rendu compte tenu d'un périmètre qui pourrait s'étendre a été questionné.

Des questions ont été posées sur les aspects économiques : financements, rentabilité, répartition des dépenses entre prévention et traitement, tarification de la chaleur.

Les principales demandes de précisions et recommandations des garantes

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garantes formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations
Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse
<i>1. Sur les demandes ayant trouvé une réponse en réunion ou sur le site : faire une synthèse ordonnée, en complément par ex du dossier de concertations, des réponses, actualisées en tant que de besoin, pour donner un socle commun d'information</i>
<i>2. Suivre les évolutions de la connaissance sur les effets cocktail et faibles doses et porter les synthèses qui pourraient apparaître à la connaissance du public en lien avec les autorités compétentes et les acteurs de la santé</i>
<i>3. Créer un site internet sur le projet pour prolonger celui de la concertation (en liant les deux), il pourrait être lié à un site dédié à la CDELM (cf. ci-dessous)</i>
<i>4. Créer un site pour la CDELM et y faire figurer notamment les informations de suivi environnemental (voir ci-dessus) et faire apparaître in situ en temps réel les informations sur l'activité de la centrale et ses rejets.</i>
<i>5. Approfondir la réflexion sur les politiques de préventions des déchets et des déchets résiduels, leurs effets à horizon de 5/10/ 20 ans et au-delà pour permettre un partage sur le dimensionnement de la nouvelle unité de valorisation énergétique</i>
<i>6. En complément des réponses apportées sur la possibilité technique de fonctionnement de l'UVE avec un apport moindre d'ordures ménagères, donner des réponses sur l'impact financier d'un moindre apport</i>

7. Faire une analyse comparative sur les effets d'efforts financiers plus importants en matière de prévention pour répondre aux questions formulées sur les poids financiers comparés de la prévention et du traitement

8. Synthétiser les impacts carbone du projet et établir s'il se poursuit un bilan carbone avec une pré-estimation provisoire

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. Organiser une réunion publique pour présenter les résultats de la concertation et les réponses apportées par l'Entente aux recommandations des garantes, organiser une présentation aux acteurs concernés par les remarques et notamment les collectivités compétentes en matière de politique de prévention des déchets.

2. Mettre en place les dispositifs de relation de proximité entre les riverains de la CDELMannoncés (sentinelles, alertes...) tels qu'envisagé par l'Entente et s'appuyer dessus pour aussi comprendre les attentes à venir et créer un nouveau lien

3. Approfondir la réflexion sur les modalités d'organisation de ce lien, pour qu'il ait une dimension qui ne soit pas principalement liée aux incidents sur l'usine et créer un lien plus continu d'information, continuer à associer la société civile pour la gestion et la surveillance du nouvel incinérateur

4. Poursuivre les échanges avec les structures locales de participation : conseils de quartier, conseils citoyens, conseil des 55 limougeauds... et les associations environnementales. Une première étape pourrait être de leur présenter le bilan de la concertation et les réponses apportées par le maître d'ouvrage. Elle pourrait se conclure par un calendrier partagé d'échange sur les études qui seront engagées si le projet est poursuivi

5. Concevoir l'avenir de l'usine et du site actuel après la mise à l'arrêt de la centrale énergiedéchets en lien avec les habitants et au vu de leurs besoins d'équipement nouveau avec mise en valeur de l'environnement urbain et naturel du site et de l'architecture de la CEDLM

6 Construire la relation annoncée par le maître d'ouvrage avec l'Université de Limoges, une coopération avec l'ENSIL-ENSCI de Limoges pourrait être aussi envisagée.

7 Continuer la concertation avec l'accompagnement d'un garant

Introduction

Le projet/ plan/ programme objet de la concertation -

Le projet a pour origine première l'arrivée en fin d'exploitation, à l'horizon de la fin de la décennie (2029) de l'actuelle centrale énergie-déchet de Limoges (CEDLM, autrement dit de l'incinérateur de Limoges), appelant à une réflexion sur les déchets ménagers résiduels à cet horizon et pour les décennies suivantes, leur volume et le besoin éventuel d'une nouvelle unité de valorisation énergétique des déchets. Cette réflexion se place dans un contexte réglementaire riche poussant à la prévention de la production de déchets et à la recherche de leur valorisation la meilleure et la plus économe en ressources. Elle conduit au projet de construction d'une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels (UVE) avec une solution préférentielle d'une unité de capacité nominale de même ordre que l'actuelle, sur le même site. Un projet de nouveau réseau de chaleur, qui pourrait être alimenté par cette unité ou par une chaudière biomasse, complète ce projet.

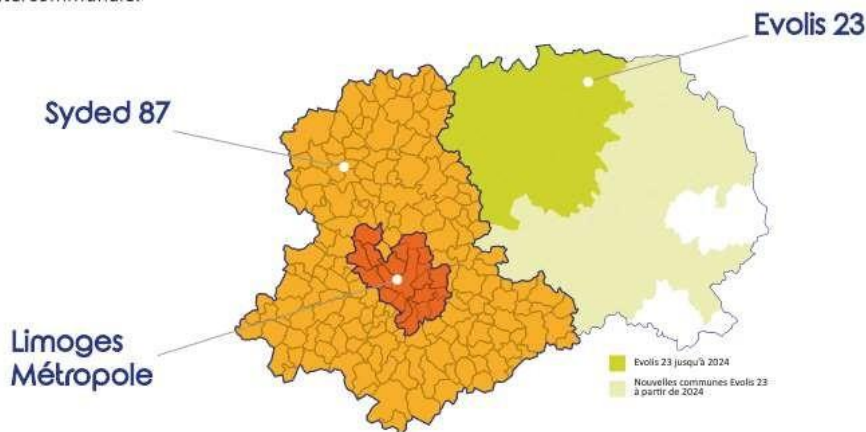
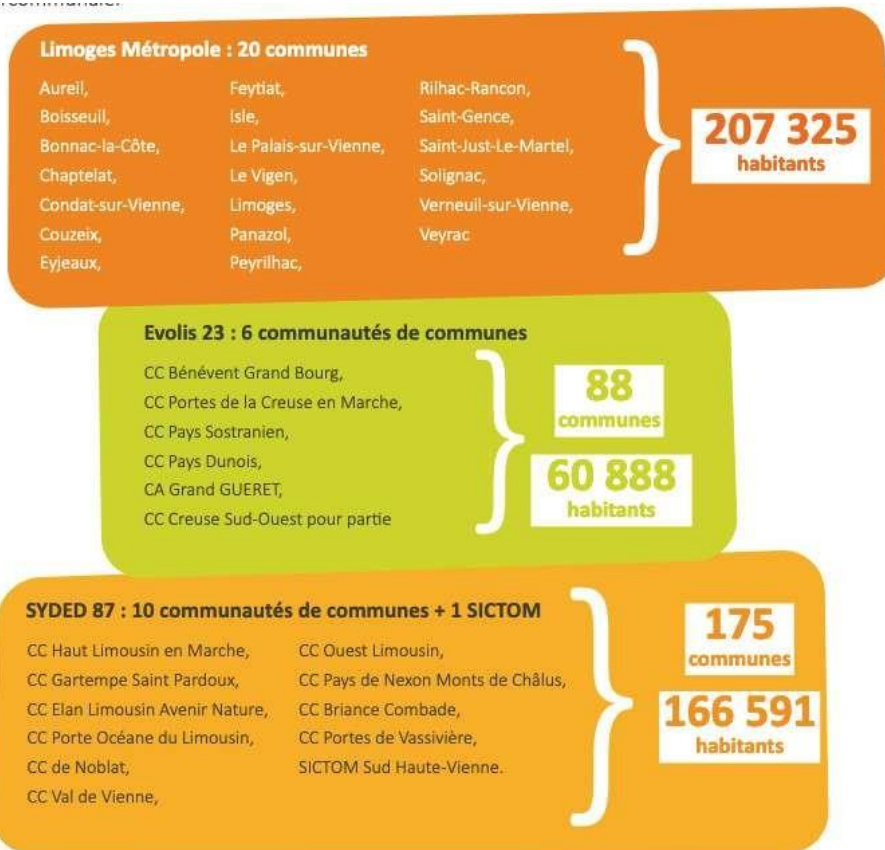
- **Responsable du projet/ plan/ programme et décideurs impliqués :**

Le porteur du projet est une Entente Intercommunale qui rassemble trois structures intercommunales en charge de la gestion des déchets en Haute-Vienne et Creuse. Cette Entente a été créée en février 2020 pour renforcer la coopération et la cohésion entre les territoires concernés en matière de traitement des déchets, notamment en mutualisant les installations de traitement des déchets existantes à savoir les centres de tri ou de stockage et la centrale énergie déchets. Elle rassemble trois entités :

Le Syded 87, établissement public qui a été créé en avril 1997 pour assurer le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire. Composé de 10 communautés de communes regroupant au total 175 communes, il couvre l'ensemble de la Haute Vienne en dehors de Limoges Métropole.

Limoges Métropole, communauté urbaine qui regroupe 20 communes, soit 207 385 habitants dont la Ville de Limoges

Evolis 23, syndicat mixte regroupant près de 130 communes du Nord-Ouest de la Creuse, soit plus de 79 000 habitants. Il intervient dans trois grands domaines de compétences, dont la gestion des déchets, 88 communes (représentant plus de 60 000 habitants) sont adhérentes à cette compétence. Sur le reste du département de la Creuse, la gestion des déchets est en charge de 6 collectivités de plus petite taille. Une réflexion est en cours pour étendre le périmètre d'Evolis 23, le projet a contribué à accélérer cette réflexion et cinq de ces entités ont donné leur accord à l'été 2022 pour rejoindre Evolis 23 à l'horizon de 2024.



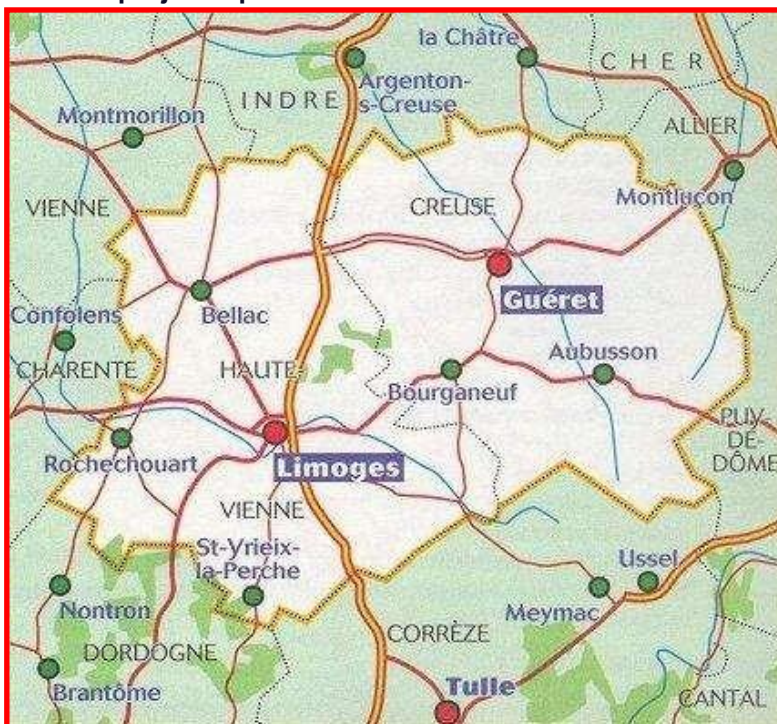
Source Entente

Le projet intéresse donc le territoire de près de deux départements et près de 485 000 habitants à l'horizon de 2024.

Il s'agit d'un ensemble territorial au profil contrasté, partagé entre des zones rurales voire très rurales et un pôle urbain. Il convient d'avoir à l'esprit que chaque type de territoire a des spécificités en matière de production, de capacité de gestion et de collecte des déchets ménagers.

Le projet

- Carte du projet ou plan de situation :



L'unité actuelle (rue du Fougeras à Limoges) et les 4 sites envisagés :



La CEDLM est située à proximité d'une zone habitée (quartier de Beaubreuil 30000 habitants à environ 7 km du centre ville de Limoges). En marron, les réseaux de chaleur actuels.

1,2 et 3 : implantations des sites alternatifs pour l'UVE.

Le scénario préférentiel propose de construire à proximité immédiate de l'actuelle CEDLM.



Extrait de l'analyse multi-critères des sites proposée est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

Critère	sous-critère	Site dit préférentiel : Parcelle CEDLM actuelle	Site alternatif 1 : Anguernaud	Site alternatif 2 : Zone Nord	Site alternatif 3 : A côté du centre de tri
Localisation	Parcelle concernée	n° SX 0007	N° 0021	N°ME 0026	N° KX 0300, KX 0017 et KX 0297
	Adresse	Rue de Fougeras, Beaubreuil, Limoges	Anguernaud, Le Palais-sur-Vienne	Rue Henri Giffard, ZI Nord, Limoges	Rue Salvador Dali, Beaune-les-Mines, Limoges
	Superficie parcelle	4 ha (avec installation existante)	3,2 ha	2,6 ha	2,4 ha
Compatibilité avec PLU et stratégie foncière	Zonage PLU	UE3 (déchets)	Naturelle	UE1 et une partie Naturelle	Agricole
	Propriétaire	Limoges Métropole	Limoges Métropole	Société d'Equipement du Limousin	Propriétaire privé
	Zone inondation	NON	NON	NON	NON
	Stratégie foncière	compatible	compatible	parcelle pourvue au développement économique (négociation envisagée avec un privé)	parcelle pourvue aux activités agricoles
Pertinence géographique	Distance barycentre théorique de production des déchets	5,9 km	3,7 km	5,9 km	3 km



Source : SIG, Limoges Métropole



Hypothèse d'implantation sur le site de l'actuelle CEDLM. Source : cabinet Merlin

• Objectifs du projet

Le projet a pour objet d'assurer le traitement des ordures ménagères résiduelles du territoire de l'Entente (et son extension en cours sur une part plus grande du territoire de la Creuse) en construisant une unité de valorisation énergétique (UVE) permettant d'utiliser la chaleur produite par l'usine pour alimenter les deux réseaux de chaleur existants qui viennent d'être interconnectés et un nouveau réseau dont la construction est envisagée pour alimenter le centre de Limoges. En effet, la centrale d'incinération actuelle (Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole (CEDLM), dont la mise en service remonte à 1989, arrivera en fin de vie en 2029 et l'Entente souhaite assurer le traitement des ordures ménagères résiduelles sur le territoire.

L'entente souhaite que ce projet réponde par ailleurs à un certain nombre d'objectifs

- L'autonomie du territoire en matière de traitement des déchets résiduels, en maîtrisant la gouvernance et les coûts pour les 30 prochaines années ;
- L'adéquation avec l'ensemble des textes réglementaires et notamment l'obligation au préalable d'appliquer des politiques ambitieuses de prévention et de réduction des déchets, et la réduction de 50% des déchets mis en décharge à l'horizon 2025 ;
- L'obligation de la transition et de l'autonomie énergétique au service du territoire et des habitants dans une logique d'économie circulaire et sociale ;
- La recherche de l'excellence technologique au service de la maîtrise des impacts sanitaires et environnementaux et en contribuant positivement au cadre de vie des riverains ;

- **Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat**

Le projet préférentiel présenté dans le cadre de la concertation porte sur la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique des déchets en remplacement de l'actuelle qui sera arrêtée puis démantelée qui a une capacité autorisée de 110 000 t et pour une capacité équivalente (soit 100 à 110 000 tonnes/an) sur le même site et à proximité de l'installation existante dans le quartier de Beaubreuil à Limoges. Ce quartier est le plus grand quartier de la périphérie de Limoges et l'un des plus peuplés. C'est un quartier prioritaire.

La construction d'un nouveau réseau de chaleur qui alimenterait le centre de Limoges et compléterait les réseaux existants venant ajouter 66 000 kWh/an aux 75 000 kWh/an actuels, est associé à ce projet.

Des hypothèses alternatives ont été présentées sur le dimensionnement de l'UVE en fonction de l'évolution démographique et de l'efficacité des politiques de prévention.

De même des hypothèses alternatives ont été proposées pour la localisation avec trois autres implantations possibles examinées, assorties d'un tableau d'analyse d'une série de 26 critères liés à l'urbanisme, la pertinence géographique, les populations à proximité, l'accessibilité, les impacts environnementaux et les aspects économiques.

S'agissant du réseau de chaleur une alternative basée sur une alimentation à base de biomasse en lieu et place de la chaleur produite par l'UVE a été aussi produite.

Enfin, trois scénarios alternatifs (option zéro : non réalisation du projet d'UVE ou de réseau de chaleur, modernisation de l'usine actuelle) ont été présentés.

- **Coût**

Le coût du projet est évalué à 158 M d'euros (valeur août 2021). Ceci permettrait un quasi maintien du prix de traitement de la tonne d'ordures ménagères à l'horizon 2030 par rapport au coût actuel (19, 1 contre 18, 9 en 2021).

- **Contexte du projet**

Le projet est lié à l'arrivée en fin d'exploitation en 2029, au bout de 40 ans d'exploitation, de l'usine actuelle d'incinération des ordures ménagères (Centrale énergie déchets de Limoges métropole, CEDLM).

Il s'inscrit dans un contexte dense sur le plan des politiques publiques associées à la prévention et la gestion des déchets.

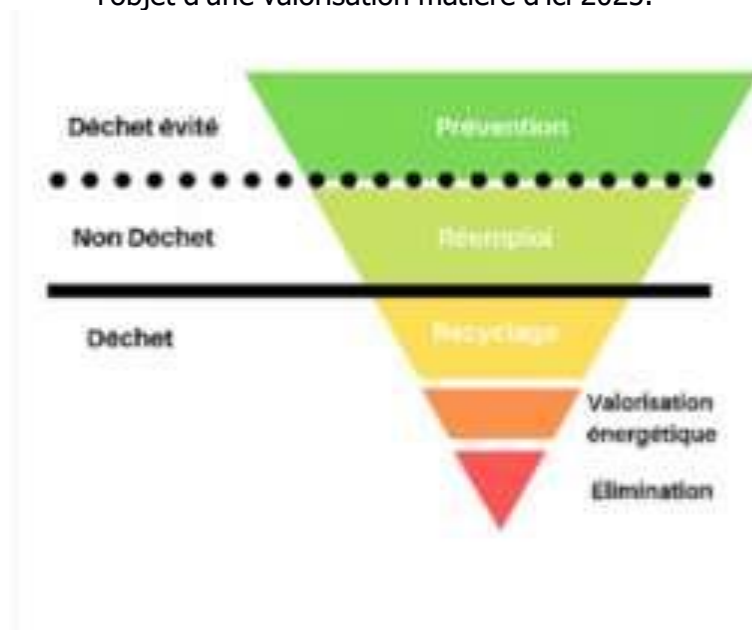
Sur le plan de la planification et le plan régional, la loi NOTRE confie la responsabilité de la planification aux Régions en lieu et place des Départements. La Région Aquitaine s'est ainsi dotée d'un plan régional de prévention et gestion des déchets (adopté le 21 octobre 2019, dorénavant intégré dans le SRADDET. Dans ce contexte et dans celui d'une faible capacité des moyens de stockage et de traitement des déchets, les Régions tendent à fermer leurs

frontières aux déchets venant de régions voisines. Ceci conduit l'Entente à mettre l'accent sur l'autonomie du territoire en matière de traitement des déchets, objectif qui a été historiquement le sien notamment en Haute Vienne.

Sur le plan de la réglementation des déchets, qui se place notamment dans le cadre de directives européennes :

La directive cadre européenne sur les déchets (2008/98/CE) modifiée par la directive 2018/851/CE fixe les orientations majeures de la politique de gestion des déchets et énonce la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui doit être mise en œuvre dans la politique des différents États membres en allant de la prévention à la valorisation. Elle a été transposée dans le Code de l'environnement qui fixe ainsi plusieurs grandes priorités, parmi lesquelles :

- Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets,
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation
- Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique,
- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits, mesurées en masse.
- Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025.



source ADEME

La loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte (LTECV), adoptée en 2015, fixe l'objectif de « réduire de 50 % les capacités annuelles d'enfouissement et d'incinération sans valorisation énergétique entre 2010 et 2025 ». Ainsi, l'interdiction de stockage de déchets valorisables entre progressivement en vigueur, du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2030.

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 porte l'ambition de faire évoluer les modèles de production et de consommation, autour de nouvelles orientations en matière de transition écologique, de réduction des déchets et de préservation des ressources naturelles.

Dans ce contexte, sur le plan local, les capacités d'enfouissement se ferment. Sur le territoire, le site de stockage de déchets non dangereux Alvéol sera fermé en 2039 et celles qui sont utilisées hors Nouvelle Aquitaine se ferment aux importations, il n'est plus envisageable d'en ouvrir de nouvelles.

Les collectivités mettent en place des politiques de prévention et valorisation de nature variée, mais il ne paraît pas envisageable qu'elles arrivent à la disparition complète d'ordures résiduelles, qu'un volume évalué donc à 100/110 000 t devra continuer d'être incinéré. Ce tonnage correspond à des ordures ménagères mais aussi à d'autres déchets incinérables et non valorisables (déchets de soin hygiénisés, déchets industriels)

Le réseau de chaleur supplémentaire vise à optimiser l'utilisation de la chaleur produite par l'unité de valorisation énergétique qui bien que de capacité de même ordre que l'actuelle produira plus de chaleur grâce à une meilleure performance énergétique.

- **Calendrier du projet**

Calendrier prévisionnel pour l'UVE



Calendrier prévisionnel pour le réseau de chaleur

- 2024 : réalisation des études d'exécution, commercialisation du réseau, dépôt du permis construire,
- 2025 : sollicitation de l'INRAP pour réalisation du diagnostic archéologique
- 2026 : réalisation des fouilles préventives, réalisation de la chaufferie de secours, réalisation de l'interconnexion avec la CEDLM actuelle, développement du réseau à hauteur de 25%
- 2027 : développement du réseau à hauteur de 50%
- 2028 – 2029 : développement du réseau à 100% en lien avec la nouvelle UVE.

Processus décisionnel

A l'issue de la concertation, l'Entente devra statuer sur la poursuite ou non du projet (et ses éventuelles évolutions). Si elle en décide la poursuite, elle devra soumettre son projet à une enquête publique avec mise à disposition de l'étude d'impact et obtenir une autorisation environnementale au terme du Code de l'environnement.

La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

La convention d'Aarhus dans son article 6 énonce que «chaque partie prend des dispositions pour que la participation du public commence au début de la procédure, c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence »

Le maître d'ouvrage, c'est à dire l'Entente, a annoncé la concertation préalable le 29 août 2022, 15 jours avant son ouverture et a organisé une conférence de presse le 2 septembre en présence des garantes : Dominique Ganiage était présente, elle a présenté la CNDP et les principes qui sous-tendaient le processus de concertation. Le projet a été présenté, ainsi que ses raisons, ses finalités et le processus de concertation mis en place.

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 6 avril 2022 N° 2022:47 la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L 121-17 du code de l'environnement et a désigné Mesdames Dominique Ganiage et Catherine Trebaol comme garantes de la concertation, considérant que

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garants.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garants**

Un garant est une personne inscrite sur la liste nationale des garants, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un garant. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garant.e.s avaient pour mission d'être particulièrement attentives à

- La clarification du périmètre du projet soumis à concertation et des maîtres d'ouvrages concernés, concernant l'éventuelle future serre agricole, si un maître d'ouvrage apparaît.
- Porter au débat la capacité et la localisation de l'usine : les associations déjà informées régulièrement ont pointé l'enjeu d'avoir une capacité la plus réduite possible et d'envisager une localisation différente de celle de l'usine actuelle.

Le travail préparatoire des garantes

Les résultats de l'étude de contexte¹

L'étude de contexte a débuté dès la nomination des garantes par une analyse sur les réseaux sociaux et internet. Elle s'est prolongée par une série d'entretiens menés entre la mi-mai et le début juillet 2022. Les garantes ont rencontré 27 structures, 46 acteurs élus, administrations, associations environnementales, de consommateurs, acteurs de l'aménagement, de la gestion des déchets ou de la vie de quartiers des zones concernées, acteurs économiques, producteurs de déchets...

¹ Etude de contexte complète en annexe

Tableau de structures et personnes rencontrées

Collectivités
Limoges métropole Guillaume Guérin Président Sarah Gentil, VP propreté urbaine et gestion des déchets
Limoges Métropole : Émilie Rabeteau Vice-Présidente transition énergétique Joël Garestier, élu réseau de chaleur et maire St Just le Martel
Ville de Limoges Jean Roger Lambertie, maire
Ville de Limoges : Shérazade Zaiter, Conseiller municipal
Commune de Rilhac Rancon Mme Burgaud, maire François Piorçon, adjoint, conseiller délégué à Limoges métropole
Commune de St Palais sur Vienne Luc Giraudie, maire
Région Nouvelle Aquitaine Responsable déchets
Evolis 23 Président et directeur
Syded 87 Président et Directeur Général
Administrations et organismes publics
Préfecture de la Haute Vienne Préfète Haute Vienne, Secrétaire Général Directeur de la légalité Directeur unité départementale Haute Vienne, DREAL
Préfecture de la Creuse : Secrétaire Général, deux collaborateurs
Ademe Directeur régional délégué animateur du Pôle ESS :
Agence Régionale de Santé : Directeur adjoint ingénieur d'affaire

ATMO Directeur
Associations environnementales, de consommateur
Limoges Nature Environnement (LNE) Président et un autre responsable Barrage Nature environnement (BNE) Président et un autre responsable
UFC Que choisir Haute Vienne Président
Association Zéro Waste France : un responsable de la ligue haute Vienne
Acteurs économiques, sociaux, du territoires
CCI Haute Vienne : Président : responsable du conseil aux entreprises et développement durable
ENSI Directrice : Responsable RSE :
Lycée Jean Monnet – Limoges (à proximité de l'installation actuelle) Proviseur Intendante
Limoges Habitat : Responsable service travaux et contrats d'exploitation responsable stratégie énergétique Responsables des agences de proximité
Entreprise la boîte à papier (gestion des déchets) Directrice
Centre social de Beaubreuil Directeur
CHU de Limoges Responsable environnement
Legrand (sites de Limoges) responsable environnement
Conseil du quartier de Beaubreuil un membre

Les échanges ont porté sur :

- La connaissance du projet et de ses enjeux et les attentes en matière d'information, afin que le dossier et le site internet de concertation comme les temps de cette dernière répondent à ces attentes.
- Les moyens d'information et de participation attendus par les acteurs interviewés ou les publics qu'ils côtoient selon les territoires concernés (milieu urbain, péri-urbain limougeaud ou rural Haute-Vienne et Creuse). En effet le projet a la spécificité de couvrir près de deux départements avec une population largement rurale, et lorsqu'il s'agit du projet proprement dit de concerner des populations plus resserrées mais réparties entre une zone urbaine sensible à la population cosmopolite et des communes semi urbaines de la banlieue de Limoges.

Ces échanges nous ont permis d'identifier des attentes tant sur le projet soumis à concertation que sur le dispositif de concertation proprement dit et les moyens de le faire connaître.

Niveau d'information sur le projet et sa consistance

Le projet n'est globalement pas ou mal connu, de même que le champ de la concertation. Ce dernier porte, selon les interlocuteurs, sur les déchets ou la construction d'une nouvelle usine, plus rarement les deux et quasiment jamais, sauf bien sûr à la collectivité concernée, sur l'extension du réseau de chaleur.

De même, le territoire de collecte concerné, qui détermine pour une part le dimensionnement, n'est vraiment connu que des acteurs directement intéressés. Son évolution possible et poussée à l'occasion de ce projet pour l'étendre au territoire de la Creuse en presque totalité n'est en particulier connue que de ses promoteurs.

Questionnement sur le fond du projet

Les questionnements sur le fond et les besoins d'information ont porté au premier chef sur le volume des déchets résiduels et donc la définition du besoin : quelle est la capacité de traitement nécessaire de la nouvelle unité, voire chez certains le besoin même d'un incinérateur. Ce projet est analysé selon trois logiques :

- Celle d'un exutoire justifié par la fin programmée de l'enfouissement des déchets et par l'impact carbone de l'évacuation des déchets vers des territoires plus éloignés.
- Celle de la recherche du dimensionnement adéquat pour assurer d'une part le traitement de déchets au cours de la période d'exploitation prévue sans peser sur les coûts d'exploitation ni la rentabilité de l'ouvrage
- Celle qui consiste à ne pas encourager de manière induite une production de déchets pour alimenter un réseau de chaleur ou simplement assurer le fonctionnement d'une usine. C'est à dire à limiter l'effort de prévention pour pouvoir alimenter l'incinérateur qui ne pourrait techniquement fonctionner à capacité réduite ou le réseau de chaleur.

La question de la localisation a été également abordée par les personnes interviewées. La question de la possibilité de la relocalisation est posée en termes très pratiques de l'acceptabilité des élus sur leur territoire communal et des populations. Toutefois, certaines personnes rencontrées s'interrogent sur la question de continuer à exposer les mêmes populations à des impacts dans la durée. A noter que ces remarques sont formulées de la

De manière plus précise, les attentes d'information portent sur :

Le volume des déchets en cause, en 2030 et durant la période d'exploitation du projet

Seul un petit nombre d'interlocuteurs s'est questionné sur la nécessité de remplacer l'incinérateur dans un contexte d'économie circulaire et pour certains de réduction des bio déchets (déchets humides) et donc de possibilité de ne plus avoir besoin d'incinérateur et de recourir, pour la valorisation énergétique des déchets résiduels, à des CSR. En revanche, de nombreuses questions ont porté sur le besoin avec des attentes sur la nécessité de parler

- De la réduction, des objectifs de réduction et des politiques associées, quelques plans (notamment le PRGRD) paraissent peu ambitieux à certains,
- Des perspectives à 2030 et 2050 et des scénarios de volume de déchets résiduels avec une interrogation récurrente sur les volumes de déchets à terme compte tenu de l'évolution des technologies, des objectifs et des incitations publiques, des comportements individuels...
- Du besoin d'une capacité identique alors même que l'incinérateur actuel ne fonctionne pas à pleine capacité.
- de la gestion des aléas techniques (pannes).

Derrière ces questionnements généraux, des questions plus précises ont été posées sur les déchets et leurs politiques de prévention :

- Quelles sont les raisons qui peuvent expliquer la difficulté à réduire les volumes de déchets ?
- Comment est assurée la gestion des déchets en amont de l'incinération et notamment comment se fait le tri en amont
- Pourquoi les membres de l'Entente ont-ils des politiques différentes en matière de collecte, de gestion des déchets et notamment pourquoi la tarification incitative n'est-elle pratiquée que par certains
- Sur le plan financier, dans ce contexte d'interrogation, quel est le meilleur équilibre financier entre le financement de l'incinérateur et les dépenses de prévention des déchets afin de réduire la quantité des ordures résiduelles ?

Les impacts sanitaires et environnementaux :

- Sur les aspects sanitaires, des questions ont été formulées à plusieurs reprises sur ces impacts d'une manière générale, du fait de la perception des incinérateurs et leur image. Elles ont aussi porté sur des éléments plus précis au regard d'impacts non mesurés : de nombreuses molécules non suivies, des effets cocktail inconnus, ceux des substances dangereuses quelle que soit la dose et également sur les risques non évalués relatives à des durées d'exposition longues, à des agents ou molécules qui n'ont pas été observées ou des impacts qui n'ont été corrélés à des pathologies autres.

- La question du bruit, des odeurs et des impacts environnementaux revient également de manière régulière, évidemment notamment à proximité de l'installation actuelle. Une attente est formulée de ce point de vue sur le dossier qui doit intégrer les dimensions réglementaires du contrôle de ces nuisances et des mesures de surveillance. Ces remarques étaient en général associées à des réactions sur la CEDLM telle qu'elle fonctionne aujourd'hui.
- Les impacts du transport des déchets ménagers sont également cités. Ils portent sur le bilan carbone au premier chef et les effets de l'extension du champ de collecte à la Creuse mais aussi sur l'entretien du réseau routier et sur le cumul des pollutions provenant des émanations de l'incinérateur et pollutions de l'air dûes aux particules fines en lien avec le trafic routier de l'A20. Le transport par train des déchets est évoqué.

A propos du territoire de collecte :

Il y a peu de questionnement dans le territoire de la Haute-Vienne mais son élargissement fait l'objet d'un côté d'une attente en Creuse voire un peu au-delà comme chez des producteurs de déchets (DASRI, déchets d'activités de soin à risques infectieux, en particulier) de l'autre des questions sont posées principalement sur les impacts que cette extension peut entraîner (cf. infrastructures routières). Il y a un questionnement sur l'impact financier pour l'utilisateur comme conséquence relative au transport des déchets et à l'éloignement des sources s'il y a élargissement du périmètre de collecte au-delà du territoire d' Evolis 23. Et en parallèle, est questionné le dimensionnement de l'usine que certains imaginent trop élevé.

A propos des réseaux de chaleur :

Les questions sont moins nombreuses, mais certains estiment que c'est l'occasion d'en parler. Elles portent principalement sur les possibilités de raccordement au réseau de chaleur existant d'acteurs situés à proximité de l'incinérateur actuel dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie. Néanmoins, une demande de ne pas lier en termes de communication la création du réseau de chaleur à l'UVE car cela entraînerait une confusion sans pour autant mettre en cause la pertinence de la récupération de la chaleur fatale issue du brûlage des déchets n'est toutefois pas remise en cause.

Sur le plan de l'information du public, trois types de remarques ont été formulées.

Certains de nos interlocuteurs ont souligné la difficulté à faire venir les personnes intéressées au vu en particulier d'expériences récentes, générale (projet d'autoroute PoitiersLimoges) ou à Beaubreuil (projet de rénovation urbaine). Ils ont insisté sur l'importance de toucher le public des jeunes et même des enfants, évidemment parce que concernés par

L'avenir mais aussi parce que vecteur de sensibilisation et de moyen de toucher leurs parents.

L'accent a été largement aussi mis sur des acteurs du quartier de Beaubreuil, où est implantée la centrale énergie déchets aujourd'hui et site d'implantation privilégié de la nouvelle unité de valorisation. En effet, il s'agit d'un quartier prioritaire, habité par une population cosmopolite, qui ne maîtrise pas toujours le français, mais sans langue dominante. Pour les toucher plusieurs suggestions (recours aux relais du quartier et à ses médias, à l'affichage et au boitage avec des éléments visuels, rencontres dans des lieux fréquentés...) ont été formulées et des appuis proposés par plusieurs interlocuteurs.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Plusieurs échanges se sont déroulés avec le porteur du projet et son assistance à maîtrise d'ouvrage qui a été active sur la constitution du dossier et l'organisation de la concertation.

- **Les recommandations des garantes concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

Dès le 18 mai en réunion suite aux entretiens propres à l'étude de contexte, les garantes ont formulé une triple recommandation à l'Entente portant sur l'intitulé de l'objet de la concertation, les modalités de concertation d'une part et d'information du public sur le lancement et les dates de la concertation d'autre part compte tenu notamment des spécificités de la localisation du projet. Elles ont aussi proposé, le 30 mai, une architecture du dossier d'information.

- l'objet de la concertation

Les garantes sont revenues sur l'importance qui s'attachait à l'objet de la concertation afin de bien marquer qu'il portait sur deux volets :

- l'évolution de la production de déchets résiduels
- le projet de nouvelle UVE

Sur ces deux dimensions elles ont en souligné la nécessité d'évoquer :

- au titre des volumes de déchets résiduels : les traitements possibles avec différents scénarios en faisant apparaître les différents facteurs d'évolution (politiques, sociologiques, techniques...) en précisant les effets notamment de mesures incitatives de prévention et la recherche de l'optimum compte tenu des impacts financiers de la construction d'une nouvelle unité.
- au titre du projet d'unité de traitement :
 - le périmètre du territoire concerné et son évolution possible,
 - les scénarii possibles en découlant pouvant déboucher sur le choix par la MO d'un scénario : incinérateur avec récupération de l'énergie produite avec ses variantes : extension des réseaux de chaleur;
 - les différentes localisations possibles
 - les impacts liés à l'intégration de l'équipement dans son environnement (impacts sanitaires, accès, foncier, paysage, traitements des émanations).

- le dossier de concertation et sa synthèse

La constitution du dossier a donné lieu à de nombreux échanges avec l'Entente. Nos recommandations ont porté principalement sur un renforcement de l'argumentation sur :

- Les scénarii alternatifs de volume de déchets résiduels qui doivent être étayés et démontrés à l'horizon à 10 ans 2029, à 30 ans avec étude prospective à l'appui qui sont le point de départ de la capacité de traitement de l'incinérateur ou autre dispositif. Le projet étant présenté comme issu d'un scénario médian,
- il a été demandé que :
 - Les scénarii reprennent les hypothèses haute et basse.
 - Les explications sur l'ambition des politiques publiques sur chaque territoire appartenant à l'Entente et au-delà et sur la prévision des comportements sur lesquels se base l'étude prospective.
 - Les critères de choix de la localisation (en complément du tableau et en intégrant dans ce dernier l'exposition aux nuisances notamment en fonction des vents dominants) et les conclusions soient explicites vis à vis du choix qui en résulte.

Par ailleurs, les garantes ont fait observer que le dossier faisait apparaître de manière un peu trop incidente que le territoire de collecte pourrait largement dépasser celui de l'Entente telle qu'elle existe aujourd'hui : large partie du reste de la Creuse, partie d'autres départements.

Elles ont aussi souligné l'importance qui s'attachait à la rédaction du dossier pour qu'il soit clair et compréhensible et accessible pour des publics non avertis. Ces suggestions concernaient l'allégement des termes techniques ou à minima la constitution d'un lexique mais aussi la compréhension des différences de situation en matière de production et de modalités possibles de prévention entre des territoires ruraux, peu denses et des zones urbaines, avec des activités commerciales et touristiques par exemple.

Le dossier de concertation de 95 pages ainsi constitué, assorti d'une synthèse de 22 pages, n'a pas fait l'objet en général de commentaires si l'on excepte une remarque liée aux informations plus détaillées sur le scénario préférentiel.

- le calendrier de la concertation

Un accord a été trouvé assez facilement sur les dates de la concertation, qui se sont calées sur un lancement à la rentrée de septembre et des réunions étalées sur 6 semaines.

- le périmètre de la concertation

Compte tenu de l'évolution du périmètre du projet et de son extension probable à une très large partie du département de la Creuse, les garantes ont proposé qu'il soit clairement étendu à l'ensemble de ce département. Ainsi ce dernier a-t-il porté sur les deux départements de la Haute Vienne et de la Creuse

- les modalités d'information sur le projet

Celles-ci se sont centrées sur le dossier et sa synthèse leur reprise sur le site internet de la concertation. Il n'a pas paru nécessaire d'aller au-delà sachant que les membres de l'Entente disposent par ailleurs d'un matériel important d'information et sensibilisation des publics à la prévention des déchets

- les modalités d'information et de communication sur la concertation

Ce point est un de ceux qui a donné lieu à un grand nombre d'échanges jusque durant la période de concertation proprement dite.

En effet, il est apparu aux garantes que les différents publics concernés et impactés par le projet devaient être informés de la concertation de manière effective et efficace pour qu'ils soient touchés.

Ceci a conduit à formuler des recommandations précises dont on peut regretter que certaines n'aient pas été suivies, induisant des réactions de la part de certains riverains. Ces recommandations ont été détaillées et réitérées. Elles portaient notamment sur l'utilisation en particulier dans les flyers et le dossier de synthèse d'éléments graphiques et d'infographies : messages courts illustrés par des pictogrammes façon BD pour la conception des supports de communication. Plus spécifiquement, ont été recommandés

- ✓ La réalisation d'affiches et flyers, avec une approche graphique et illustrative
- ✓ Un lien avec les jeunes,
- ✓ Une communication directe plus forte : affichage, boitage dans les localités ou quartiers riverains du projet d'incinérateur, utilisation de relais à l'information (nombre de nos interlocuteurs se sont proposés à faire un tel relais).

Parmi ces relais et pour les accompagner, les garantes ont proposé de mettre en place un ensemble de dispositifs en termes de modalités de mobilisation, quelques-unes ont été retenues.

- Penser aux annonces dans les radios FM et pourquoi pas à la diffusion d'un message sonore d'un véhicule avec haut-parleur siglé aux couleurs de la concertation.
- Préparer un Kit de communication numérique vers les partenaires qui l'ont demandé (CHU, La boîte à papier et aussi les éco organismes comme Écologique, Legrand, CCI, et CM 23 et 87, UFC que choisir).
- Relayer vers les réseaux sociaux en fonction de la classe d'âge et donc miser sur TICTOK et Instagram pour les jeunes en prévoyant la diffusion de l'information via des épisodes en choisissant des mots clés de « djeunes ».
- Relayer en amont vers des ambassadeurs (locataires référents du conseil de concertation locative, environnement infos chez Legrand, journaux municipaux, conseils de quartier, centre social de Beaubreuil) et leur fournir des supports physiques (affiches, flyers), prévoir le relais par les communautés religieuses (notamment la mosquée eu égard à la population de Beaubreuil) a été cité par certains.
- Profiter des réunions associatives pour diffuser l'information (2 septembre présence sur le marché de Beaubreuil du Centre social du quartier, 12 octobre réunion du conseil de concertation des locataires de Limoges Habitat).

- Les modalités de participation

Le dispositif qui a été proposé au départ par le maître d'ouvrage était assez riche, et pertinent notamment au niveau des thèmes des ateliers, cependant il a paru aux garantes nécessaires de le compléter tout en maintenant les options initiales.

Ces suggestions ont porté sur trois points :

- ✓ Un dispositif de concertation qui touche aussi le département de la Creuse
- ✓ La mobilisation des jeunes et enfants, dont la proposition d'une réunion spécifique à l'ENSI, école qui traite entre autres de la problématique des déchets et qui est situé par ailleurs à proximité de l'usine actuelle et projetée.
- ✓ La mobilisation des riverains du projet, et en particulier des populations éloignées de la concertation avec des rencontres de proximité qui ont été largement multipliées sur la recommandation des garantes : stands dans deux centres commerciaux largement fréquentés par les habitants du quartier Beaubreuil, stand en pied d'immeuble à l'occasion d'opération de sensibilisation au tri des déchets

Elles ont aussi souligné et validé l'intérêt d'utiliser les occasions de rencontres avec les habitants de la métropole de Limoges (journée sans voiture, Fête de la science)

La prise en compte des recommandations par le/la responsable du projet

La période estivale et donc de vacances pendant laquelle une part importante des échanges entre la maîtrise d'ouvrage et les responsables de structure ou de la société civile ont eu lieu ont sans doute ralenti par moment les délais de prise en compte des recommandations formulées par les garantes. In fine, sous réserve de la communication de proximité avec les riverains du projet et de ses alternatives, une très large partie des recommandations ont été suivies permettant un dispositif de concertations assez étoffé pour garantir l'accès à l'information et à la concertation pour tous les types de public.

Le dispositif de concertation :

1 newsletter A4 propre à Limoges Métropole

4 articles dans la presse écrite (la Montagne, populaire du centre)

2 annonces légales

4 réunions publiques

8 autres rencontres publiques (4 ateliers thématiques, 4 débats mobiles) + les stands informatifs (2 demi-journées dans les supermarchés de proximité, 1,5 j à la fête de la science et 1 stand à la journée sans voiture, 3 ½ journée dans un quartier des portes ferrées (la première a été annulée en raison du mauvais temps) ou à Beaubreuil, soit 4,5 jours de présence dans l'espace public pendant lesquels étaient présentes les garantes (sauf sur une des demi-journées)

le site internet : <https://avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr> qui a eu 2438 visites, 1226 visiteurs uniques durant la période de concertation, donnant lieu à 420 téléchargements de documents (dossier (95 téléchargement) , réponses, documentation...)

parutions face book : 40 posts sur les facebook de l'ensemble des adhérents de l'entente dont video d'une réunion avec explication du Directeur prévention et gestion des déchets de Limoges Métropole, 397 vues le 6 octobre

Éléments de communication de l'information (ils ont été retenus)

Limoges Métropole : 4 roll up²

- 100 dossiers de concertation
- 500 synthèses
- 50 affiches
- 1000 flyers

Syded 87 :4 roll up

- 100 dossiers de concertation
- 500 synthèses
- 50 affiches
- 1000 flyers

Evolis 23 : 2 Roll up

- 100 dossiers de concertation
- 100 synthèses

Conférence de presse : le 2 septembre à Limoges avec les 3 partenaires de l'Entente

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

² Voir en annexe le descriptif complet de communication fait par Limoges métropole au nom de l'Entente

Annnonce de la concertation

La concertation a été annoncée:

- par une conférence de presse de lancement, le 2 septembre en présence des Présidents des trois structures de l'Entente. Elle a été relayée dans les media locaux
- sur le site internet de la concertation [www.avenir de nos déchets-haute-vienne-creuse.fr](http://www.avenir-de-nos-dechets-haute-vienne-creuse.fr).
- dans la presse locale (annonce légale dans le Populaire du Centre et la Montagne) et article du 31 mars 2022 dans le journal La montagne (diffusion dans le Creuse "Haute vienne et Creuse font poubelles communes pour assurer l'avenir") et articles du 13 juillet, du 5 septembre dans le Populaire du Centre avec annonce des dates de concertation.
- par affichage dans les mairies du périmètre de la concertation et aux sièges d'Evolis 23, de Limoges Métropole et du Syded 87
- à la radio (France Bleu Nouvelle Aquitaine le 21 septembre 2022 l'invité de 8 h 10) et Beaub FM 89
- sur les réseaux sociaux (a u fil des réunions sur facebook de Limoges métropole :12 posts , Evolis 23 : 16 posts depuis le 16 juillet 2022, 7 posts sur syded 87 et ville de Limoges : 5 posts).
- Un kit de communication est également mis à disposition des mairies du périmètre afin qu'elles puissent relayer l'information notamment dans leurs supports (journaux municipaux, sites internet, réseaux sociaux) ou au cours d'événements avec le public.

A noter aussi, le renvoi vers le site de la concertation était visible depuis le 31 août sur le site de certaines communes (St Priest sur Aixe, site de la communauté de communes Creuse Grand Sud par exemple).

- A noter que Evolis 23 a en amont relayé l'information vers la radio qui a interviewé son directeur en amont de la réunion de la Souterraine.
voir <https://www.francebleu.fr/emissions/l-invite-de-france-bleu-creuse/creuse/quel-avenir-pour-les-dechets-en-creuse-vincent-fortineau-directeur-d-evolis-23> du 16 septembre
<https://podcasts.apple.com/fr/podcast/lisa-melia/id1064031709?i=1000580150828>

Un travail de proximité a été mené pour pallier préventivement une faible mobilisation éventuelle (débats mobiles en amont, diffusions de tracts, boitage, etc.) sur le territoire de Limogesmétropole

Ont été distribués en porte à porte le lundi 12 septembre, 700 flyers (en PJ) à destination des riverains de la CEDLM, à savoir quartier de Beaubreuil et zone du Chatenet au Palais sur Vienne. 300 flyers supplémentaires ont été imprimés pour être distribués lors des stands aux personnes intéressées. Ce boitage a été cependant limité à une zone de grande proximité, limitant son impact par rapport à l'ensemble des riverains. Par ailleurs, la formulation écrite du flyer réduisait-elle sa portée auprès de certaines populations.

A été envoyé un mail personnalisé à l'ensemble des riverains qui avaient effectué les matinées portes ouvertes de la centrale UVE existante en date des 11 juin (Beaubreuil) et 9 juillet (Palais sur Vienne).

Le magazine A4 a été consacré à la concertation sur le magazine Le Métropole du mois d'octobre, tiré à plus de 122 000 exemplaires et distribué à l'intégralité des foyers de Limoges Métropole.

Par ailleurs, FR 3 Aquitaine a consacré une émission "Dimanche en politique" au sujet et à la concertation avec la présence des représentants de l'Entente et de l'association, Barrage Nature environnement. <https://www.france.tv/france-3/nouvelle-aquitaine/dimanche-en-politique-limousin/4136188-emission-du-dimanche-18-septembre-2022.html>

En revanche les dates, lieux et heures de la concertation n'ont pas été annoncées de manière précise, manquent surtout des précisions pour certaines sur les lieux ou l'heure dans les premiers temps de la concertation, les garantes ont demandé que ceci soit rectifié.

Information sur le projet

Les deux volets de la concertation : prévention et volume résiduel des déchets à traiter, création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique ont bien été présentés (voir ci-après les remarques que le titre de la concertation a pu susciter de la part de certains).

Le dossier a été mis à disposition sur le site internet dès le début de la concertation.

Les éléments du dossier et de sa synthèse, largement amendés à la suite des remarques des garantes, ont permis de disposer d'une information de qualité.

Les ateliers, notamment celui sur les impacts sanitaires et environnementaux, ont permis d'apporter un bon niveau de réponses aux questions posées à de nombreuses reprises autour des thèmes traités dans le cadre des ateliers. Leurs thèmes faisaient bien écho aux grands questionnements qui se sont exprimés aux cours de la concertation. Par ailleurs, le choix des intervenants qu'il s'agisse d'experts (écotoxicologue, Ademe, DREAL..) ou d'acteurs de sensibilité différentes (comme Barrage nature environnement par ex) a permis de disposer de l'expression de plusieurs points de vue et d'apporter de la connaissance.

Par ailleurs, l'Entente s'est aussi attachée à mettre à disposition des documents (notamment sur la recommandation des garantes faisant suite à une demande, l'étude du cabinet qui les a accompagné sur le projet dans ses volets techniques, étude qui jusqu'à présent n'avait pas fait l'objet de publicité. Ceci était justifié pour l'Entente par le fait que le contenu de fond en étant repris dans le dossier de concertation cette parution leur paraissant redondante. L'entente a aussi élaboré des documents complémentaires au fil des réunions ou des questions sur le site en réponse à des demandes telle celle sur les politiques publiques de prévention des déchets.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage s'est mobilisé durant la concertation pour répondre aux questions posées tant en réunion que sur le site internet; Ceci a pu induire des délais de publication des réponses, (l'Entente ayant souhaité publier en même temps questions et réponses). Ces délais n'ont pas toujours été bien compris car non expliqués. Cela a entraîné une suspicion et des réactions sur la transparence de la concertation et de l'expression.

Elle a été aggravée dans la phase postérieure à la réunion de clôture et les semaines qui ont suivi. En effet, plusieurs questions adressées via le site ou via les garantes n'ont pas été publiées dans un délai raisonnable. Ceci a été dû à une difficulté passagère mais prolongée en termes de ressources humaines disponible pour le suivi de la concertation et tout est rentré dans l'ordre à partir du 18 novembre.

Ainsi, globalement le droit à l'information a été respecté grâce à un dispositif étendu, à des ateliers aux thèmes pertinents, à un dossier de qualité, à la mobilisation du porteur de projet autour de nombreuses manifestations et à sa posture d'explication et d'écoute.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Le dispositif de concertation partagé entre le site internet, des réunions publiques, des ateliers thématiques, des rencontres de proximité dont certaines se sont faites au plus près des populations a été dense et diversifié et répondait à la volonté de toucher les publics concernés. Ils ont permis de recueillir questions, réactions et propositions.

Les réunions publiques :

- le jeudi 15 septembre à 18h30 à la BFM de Limoges (ouverture)
- le mercredi 21 septembre à 18h, à La Souterraine, Chapelle du Saint-Sauveur
- le jeudi 22 septembre à 18h, à l'ENSIL-ENSCI de Limoges
- le jeudi 20 octobre à 18h30 à Limoges (clôture)

Les ateliers :

- Le mardi 27 septembre à 18h : un atelier sur la prévention et la sensibilisation en faveur de la réduction des déchets à Bessines sur Gartempe suivi par 17 personnes dont 6 techniciens représentant la maîtrise d'ouvrage.

L'atelier porte effectivement sur le dimensionnement de l'éventuel outil et la prévention. Cinq thématiques de réflexion ont été proposées par le maître d'ouvrage :

1. L'évolution démographique en 30 ans.
2. L'acceptabilité sociale
3. Les résultats des politiques de réduction des déchets en 30 ans :
4. La solidarité, la coopération entre territoire, s'entendant avec les trois entités et les deux départements de la Haute-Vienne et de la Creuse.
5. Le type de contrat d'exploitation.

Le BE Citéxia spécialisé dans la relation usagers / déchets/ services publics été invitée comme expert ainsi que l'association Zéro waste 87, représenté par et, qui mène des actions de sensibilisation à la réduction des déchets, au tri et à leur réemploi.

La question de la tarification incitative est vue par certains comme punitive bien que le levier soit la prise de conscience du coût réel de traitement des déchets; Globalement les participants présents sont acteurs et moteurs pour la baisse de déchets et acceptants du projet "Pas de solution idéale, mais c'est un compromis entre ce qu'il est raisonnable de supporter financièrement et la qualité du service"

La conclusion des échanges sera amenée par une participante qui résume "il nous faut des messages différenciés pour les populations différentes et le message " de tri et de réduction des déchets "doit être martelé de façon périodique, régulièrement. Qu'on travaille sur la durée et, qu'en fait, il y ait une multitude d'intervenants, que ce soit au niveau de la famille bien entendu, de l'école, des collectivités locales qui pourraient tenir régulièrement des réunions, des associations le font déjà.

L'explication de l'expert extérieur au territoire et les efforts pédagogiques de la maîtrise d'ouvrage ouverte à la comparaison des territoires a permis de bons échanges qui toutefois ont été centrés sur une partie de l'objet de la concertation.

- Le mardi 4 octobre à 18h, un atelier sur les impacts du projet envisagé, les enjeux sanitaires et le suivi environnemental à Panazol

Cet atelier a réuni 40 participants.

Quatre acteurs ou experts sont intervenus avant une réflexion en atelier : Marine SAINT-DENIS, Docteur en écotoxicologie (PhD)/ Ingénieur, co-gérante BioTox ; Rémi FEUILLADE, Directeur Délégué, Atmo Nouvelle Aquitaine ; Christophe MARTIN, Chef de département, et Benoît ROUGET, Responsable subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse, DREAL Nouvelle Aquitaine. Des représentants de l'ARS étaient aussi présents dans la salle.

Les présentations ont porté sur

- les processus de planification et de définition des politiques déchets, la réglementation et les processus d'autorisation, de surveillance et de contrôle de ce type d'installation
- le suivi de la qualité de l'air et les résultats à l'échelle nationale, régionale et locale avec un point autour de l'actuelle usine et des points proches et le plan de surveillance des émissions liées à cette dernière
- les limites d'émission des installations de traitement de déchets ménagers et les résultats des études épidémiologiques sachant que la plus lourde a été menée sur une période durant laquelle les incinérateurs avaient des niveaux d'émissions beaucoup plus élevés que ceux aujourd'hui autorisés (baisse d'un facteur 100 environ)

Les débats se sont poursuivis aux deux tables de discussion autour de la réglementation et des impacts principalement sanitaires, mention étant faite cependant d'autres impacts environnementaux et sur les procédures d'autorisation et de surveillance, le rôle de la DREAL. Sur les aspects sanitaires les questions ont notamment porté sur le risque, son niveau ou son absence et les impacts des rejets aux niveaux envisagés pour le futur et plus précisément sur les effets. Les experts et la DREAL ont apporté des réponses détaillées.

- le jeudi 6 octobre, un atelier multithématique à Guéret

Cet atelier a réuni XXX participants; la Directrice AREC Nouvelle Aquitaine y est intervenue pour présenter les grandes données déchets et les orientations de la Région Aquitaine dans le domaine de la gestion des déchets; Les débats ont porté principalement sur les politiques de prévention et de valorisation des déchets, les voies et moyens de la réduction des volumes de déchets et des questions plus ciblées sur le projet d'UVE (quelle valorisation de l'énergie, quels impacts socio-économiques?...)

- le jeudi 13 octobre à 18h, un atelier sur les scénarios techniques liés au projet à l'espace Marcel Proust à Limoges Beaubreuil.:

30 personnes présentes autour de deux tables rondes portant sur les scénarios techniques liés au projet. Les techniciens des collectivités participent au débat ou à l'animation des tables rondes ainsi que le cabinet Merlin qui a travaillé sur l'étude de l'hypothèse de reconstruction de la CEDLM.

Les questions et remarques ont porté sur :

- Les solutions alternatives à l'incinération qui auraient pu être étudiées.
- Les émanations sortant des cheminées et les risques sanitaires
- Des critiques portent également sur les mots employés comme unité de valorisation énergétique
- La question de l'exposition aux risques sanitaires

- Le peu de mobilisation des riverains

Certains participants soulignent que le quartier de Beaubreuil est essentiellement du logement locatif donc cela explique par les rotations des locataires dans le parc le peu de personnes au courant et impliquées dans la concertation. Toutefois, l'impact sur la revente du foncier quand on est propriétaire n'a pas été évalué, a-t-on des éléments sur les ventes immobilières dans le secteur ?

En revanche, il a été difficile de toucher les populations les plus éloignées de la concertation et pourtant aussi les plus concernées car riveraines du projet préférentiel. L'absence d'éléments graphiques, d'utilisation de tous les relais d'information a pu jouer mais ceci a été pallié par les stands mis en place sur des lieux fréquentés et de grande proximité comme Leclerc et Cora, centres commerciaux.

- La question sur la réduction du volume des déchets,
- Les pratiques, les modes de stockage de la chaleur

Les rencontres de proximité :

Un dispositif de « débat mobile », identique lors de l'ensemble des manifestations³, a été déployé.

Il contenait 4 kakemonos expliquant l'Entente communale, le rôle de la CNDP et le fonctionnement d'une concertation avec garant, l'hypothèse de projet avec visualisation du processus de traitement des déchets d'une UVE, le calendrier des temps d'échanges et l'indication des lieux de concertation.

Les garantes ont regretté que le public ne soit pas informé sur ces panneaux de l'existence de tous les scénarios alternatifs y compris le scénario 0 mais ont souligné l'impact positif du dispositif pédagogique permettant de sensibiliser aux bons gestes du tri, de faire comprendre les différents types de déchets et leur traitement et le fonctionnement à la fois de l'incinérateur et du réseau de chaleur associé et de toucher des publics très divers selon les lieux choisis, permettant à minima de les informer de la concertation et des enjeux des déchets.

Lors de certaines manifestations, le stand concertation était associé au stand des ambassadeurs du tri.

- Le mercredi 28 septembre de 14h à 17h à la médiathèque du Palais sur Vienne
- Le dimanche 9 octobre de 8h30 à 12h30 au marché de Panazol
- Le vendredi 14 octobre de 8h30 à 12h30 au marché de Beaubreuil, Place Jean Montalat
- Le samedi 15 octobre de 9h à 12h à la médiathèque de Rilhac Rancon

Si les rencontres de proximité ont été le plus souvent l'occasion d'informer sur l'existence de la concertation, celle de Palais sur Vienne, a été marquée par la présence principale d'habitants proche d'un des sites envisagés (Anguernaud) pour l'installation de la nouvelle unité, mobilisés par un riverain. Ce groupe est resté longtemps posant de nombreuses questions sur les impacts, sanitaires au premier chef, nuisances, les critères de choix de la localisation, le site d'Anguernaud et ses particularités. Le manque d'information sur la concertation a été aussi souligné.

³ Dispositif identique également pour la journée sans voiture, les stands mobiles centres commerciaux Leclerc et Cora, café chantier rue des portes ferrées, récrascentes.

Remarques sur le dispositif d'échange

Globalement, le public a bien participé aussi bien aux réunions publiques qu'aux ateliers aussi bien en Haute-Vienne qu'en Creuse., la participation a été faible en nombre sur certains réunions et ateliers en Creuse (15 p à la souterraine le 22/09 lors de la réunion d'ouverture, 17 personnes à Bessines lors d'un atelier, mais une meilleure participation (30 participants) en revanche à l'atelier multithématique de Guéret) mais l'intérêt des présents et la diversité des questions posées et la précision des réponses apportées retraduites intégralement dans les comptes rendus et mis en ligne sur le site de la concertation confortent les garantes dans la bonne organisation des réunions et des tables rondes informatives sur des angles choisis qui ont permis de bons échanges dans lesquels toutes les questions ont obtenu réponse immédiate ou complément d'information mis en ligne sur le site.

On peut expliquer la faible participation par le fait que le syndicat Evolis, partie prenante de l'Entente, a effectué un travail important de sensibilisation à la question du traitement des déchets avant d'opter pour la redevance incitative progressivement sur son territoire depuis 2018. Dès lors, la question des déchets est plus débattue sur le territoire des autres EPCI de la Creuse que sur le secteur adhérent à Evolis 23 et le nombre de participants plus important à la réunion de Guéret l'atteste.

Trois points sont à noter

- La mobilisation d'intervenants extérieurs au maître d'ouvrage permettant de nourrir les échanges d'éléments d'expertise et de regards différents
 - pour la réunion d'ouverture où sont intervenus des acteurs aux visions extérieures et/ ou différentes de celles du maître d'ouvrage : ADEME et Barrage nature environnement, qui a porté sa vision critique sur le projet
 - lors des quatre ateliers au cours desquels sont intervenus tant des experts (docteur en éco toxicologie, Atmo, AREC....) que des associations (Zero waste 87)
- Les démarches pédagogiques entreprises par Limoges métropole, Evolis 23 et le Syded 87 en amont de la concertation auprès de ses membres et de son personnel afin qu'ils soient à même de porter la concertation et les informations sur le projet,
 - Les élus du périmètre de la concertation ont été sensibilisés à la démarche de concertation et au projet lors d'un séminaire en date du 31 août
 - Limoges métropole est intervenu en amont en préambule du conseil municipal de Panazol le 27 septembre au soir.
 - Les ambassadeurs du tri (côté Limoges Métropole) ont également été sensibilisés à la démarche en date du 8 septembre sur une présentation/échanges de 3h afin qu'ils puissent adopter la bonne posture lors des rencontres de proximité mais également pour pouvoir relayer des informations dans chaque rencontre avec un usager.
- La sensibilisation du jeune public :
Suite à aux suggestions des garantes suite à l'étude de contexte, les plus jeunes ont été sensibilisés et ont travaillé l'été en amont de la concertation sur un projet complet mis au point par la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets / Pôle Qualité de Vie autour du tri des déchets et du traitement que les déchets subissent à la centrale actuelle. Il est fait mention de la concertation en cours dans les supports de communication et les variantes possibles en terme d'implantation sont évoquées.

Ces ateliers sont destinés à destination des 3 écoles élémentaires du Palais sur Vienne. Ce qui représente 10 classes, du CE1 au CM2.

Ce travail qui se poursuivra pendant et après la concertation est prévu sur la durée et en 3 temps :

- sensibilisation en classe d'1h30 (le 18/10 pour 2 écoles, date restant à caler pour la dernière) sur la base du PowerPoint ci-joint
- visite de l'actuelle CEDLM après les vacances de Toussaint
- concours de dessin sur le devenir de l'ancienne usine associant réhabilitation du site et nouvelles fonctions urbaines
- 3 ateliers pour faire manipuler les enfants, dans la logique de la hiérarchie des modes de traitement : 1 sur la prévention, 1 sur le tri et enfin 1 sur la valorisation énergétique expliquée avec des objets du quotidien.

Site internet

Un site internet a été ouvert dès l'annonce de la concertation et alimenté à son ouverture. On peut toutefois regretter que l'ensemble des dates, heures ou lieux de la concertation n'ait pas été mis en ligne tout de suite et que des précisions et compléments aient dû être apportés au fil du temps sans que ceci ait été justifié par des éléments pratiques. Ce site avait une forme "classique" et adaptée. A la demande des garantes sa partie documentation a été réaménagée pour plus de lisibilité au fil de l'arrivée de nouveaux documents.

Durée et les dates de la concertation

Aucun des participants rencontrés à la concertation ou ayant écrit sur le site n'a eu de remarques sur le sujet. La mobilisation ayant été faite en amont de la concertation auprès des acteurs associatifs du site rencontrés avant l'été leur a permis de relayer l'information auprès de leurs adhérents ou des locataires (centre social de Beaubreuil, UFC que choisir, Limoges habitat). Les dates de stands de concertation pour certaines ont été corrélées aux manifestations locales dans l'optique de permettre à un large public de s'y associer (le marché de Panazol et le marché du vendredi matin à Beaubreuil pour lequel les garantes avaient toutefois préconisé le 1^{er} vendredi du mois afin de jumeler le stand de la concertation à celui du centre social ; la Fête de la science et la journée sans voiture). La durée de la concertation nous a semblé suffisante et la diversité du format des manifestations adaptée à la sociodémographie des lieux. Toutefois, certaines rencontres de proximité prévues pour instituer un dialogue en vis à vis ont pris une certaine ampleur au vu du nombre de participants et de fait, se sont transformées en réunions publiques ; le manque de représentativité politique à la médiathèque de Rilhac Rancon a été souligné par le public mais les garantes peuvent attester de la complétude de l'information donnée par les techniciens de l'Entente et que la plupart des questions posées a obtenu réponse (certaines questions ont été notées à la volée par les garantes et transmises ensuite à l'Entente pour réponse personnalisée et publication sur le site).

Quelques chiffres clefs de la concertation :

150 nombre global de participants aux rencontres

1226 connexions uniques au site internet

28 contributions -15 questions écrites -3 cahiers d'acteurs associatifs sur le site internet, 28 remarques sur les registres

Synthèse des arguments exprimés⁴

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation :

On peut en retenir que, le projet de réseau de chaleur n'est pas contesté en tant que tel, qu'on ne voit pas la disparition totale à l'horizon des décennies à venir des déchets résiduels et qu'une unité de valorisation énergétique en remplacement de l'actuelle apparaît à la plupart comme une solution sinon souhaitée du moins nécessaire.

Des questions ou remarques ont été formulées sur :

La concertation et ses effets

- Sur le titre de la concertation

Le titre donné à la concertation a fait l'objet de remarques et d'une contribution étant considéré que les termes utilisés et notamment celui d'"usine de valorisation énergétique" (UVE) ne parlait pas au grand public et que l'utilisation du mot d'incinérateur aurait été plus pertinent « Ces mots issus du langage bureaucratique ne parlent à personne »

- Sur son objet

Des remarques ont été formulées sur le fait de faire porter la concertation sur l'UVE « ET » le réseau de chaleur. « Même si le second peut dépendre du premier, les dossiers ne devraient pas être abordés de façon aussi étroitement liée. » 'Le réseau de chaleur contribue à légitimer l'UVE ».' Il aurait été plus judicieux de faire porter la concertation seulement sur la création du nouvel incinérateur ». Certains ont jugé l'approche de la concertation comme portant à confusion car portant sur deux objets différents : une politique publique d'une part et un projet d'équipement de l'autre.

Par ailleurs, la concertation portant sur l'équipement public projeté porte également dans ses variantes sur la possibilité de récupération de l'énergie fatale dans un réseau de chaleur à construire ; cette association n'a pas fait consensus et est critiquée.

Le scénario préférentiel de l'Entente (implantation au plus près de la centrale actuelle) a été relativement peu débattu. Est-ce parce que les solutions alternatives n'ont pas été exposées sur les kakemonos (supports de communication des débats mobiles) , parce que le débat pendant les réunions publiques et les ateliers thématiques ont abordé toutes les facettes du projet y compris le scénario zéro et que les justifications des 4 lieux possibles selon les douze critères ayant trait à l'urbanisme, la pertinence démographique, géographique et environnementale, l'accessibilité et l'aspect financier ont suffi au public ? Parce que l'information sur la concertation n'a pas été assez poussée? Pour autant, il y a eu expression de positions diverses sur la question de l'implantation.

- Sur l'information sur la concertation,

⁴ La synthèse exhaustive des arguments exprimés en réunions, lors des contributions sur registres, lettres ou site internet et issus des cahiers d'acteurs figurent en annexe à la fin du bilan.

Celle-ci a été jugée insuffisante et certains disent : « nous nous étonnons qu'aucune affiche ou annonce ne soit faite dans les secteurs les plus concernés par l'étude, que ce soit le quartier actuellement proche ou les secteurs touchés par les différents scénarios. ». Ceci a au demeurant conduit un riverain à diffuser un tract auprès des riverains d'une des options présentées dans le dossier.

Certains habitants indiquent qu'ils regrettent de ne pas avoir eu d'informations directes et s'inquiètent pour la santé mais citent la localisation possible d'Anguenaud.

L'information a été jugée trop partielle ou partielle dans la mesure où toutes les études préalables demandées n'ont pas pu être communiquées dès le début de la concertation.

- Sur les outils de la concertation

Le dispositif de questions réponses :

« Nous avons posté deux questions ...reçu l'accusé de réception, mais elles n'ont pas été publiées sur le site et aucune réponse n'a donc été apportée avant la fin de la consultation »

L'Entente a prévenu les garantes de la difficulté momentanée qu'ils ont eu à traiter simultanément l'ensemble des questions et notamment celles arrivées en fin de période de concertation ce qui explique sans doute la suspicion engendrée par ce retard, lié à l'indisponibilité imprévue et prolongée de ressources humaines, mais dès le 18 novembre les questions et des réponses étaient visibles sur le site.

Un dossier trop tourné vers le projet préférentiel assorti d'une interrogation sur le fait que cela fausse la concertation

- Sur les effets de la concertation

« Quel impact cette consultation pourrait avoir sur le projet ?

Cette concertation a permis de relancer de manière active le débat de la prévention et de la réduction des déchets au-delà des gestes quotidiens qui ont entraîné des questions des usagers sur le sens, l'utilité de leur investissement mais leur ont permis de mieux comprendre le fonctionnement de la CEDLM actuelle, les évolutions des contrôles sur les rejets mais aussi de s'interroger sur l'adéquation entre équipement (incinérateur et réseau de chaleur) et choix sociétal lié à leur consommation et leurs modes de vie. Il a permis d'associer les associations locales, les étudiants, les jeunes à un enjeu à court terme sur leur territoire et a mis en lien les agents chargés du tri, de la communication et les services chargés de la réflexion et de la mise en œuvre du nouvel équipement.

- Les suites de la concertation :

Enfin des attentes sont formulées pour la suite tendant à ce que la « démarche de concertation dans laquelle l'Entente Intercommunale a choisi de mener ce projet se poursuive après la fin de la consultation menée avec la CNDP ».

A cette attente, s'ajoute deux suggestions un partenariat avec l'Université de Limoges, l'autre à la consultation de l'« assemblée consultative, le « Conseil des 55 Limougeauds », dont la ville de Limoges s'est dotée » tout récemment ainsi que le conseil de citoyens de Beaubreuil.

L'ampleur du territoire concerné par le projet, l'observation des politiques relatives aux déchets au travers des données communiquées par l'Entente et ses trois partenaires engendrent dans le public une volonté de participation de la société civile au processus de décision à travers des instances à créer "comité d'orientation stratégique" et une nécessité de coopération entre les acteurs institutionnels et associatifs.

Les politiques de prévention :

- Les questions portent sur les effets des politiques publiques sur les volumes

Priorité à la prévention et à la réduction des volumes conduisant à des interrogations pour partie sur la nécessité d'une nouvelle unité et surtout sur la capacité de traitement envisagée dans le scénario préférentiel et à un horizon 2050 (la loi AGEC, la responsabilité des producteurs de déchets sont évoqués)

Les politiques de prévention auraient dû être premières dans la concertation :

⁵ « *nous demandons donc qu'un véritable travail avec les citoyens sur la gestion des déchets, les diverses façons de les diminuer, soit fait en amont de toute décision concernant une nouvelle unité d'incinération qui nous engage pour plusieurs décennies.* » *Les objectifs de prévention, de réutilisation et de recyclage sur les territoires concernés devraient conditionner le dimensionnement de toute installation de traitement des déchets.* »

« Est-ce qu'avec davantage de prévention, vous aurez assez des déchets pour faire tourner l'usine ? Avez-vous intégré la baisse de consommation dans nos achats en raison d'une sobriété voulue ou subie ? »

- Une demande d'information et de pédagogie pour analyser les déchets dont la composition peut évoluer.

L'efficacité des politiques publiques :

Leur efficacité comparée à celle d'autres collectivités qui arrivent à des niveaux d'ordures ménagères résiduelles plus modestes. « *Pour quelles raisons certaines CU semblables à Limoges ont déjà réduit en 2020 leurs productions d'ordures ménagères à un niveau proches de l'objectif que Limoges se fixe pour 2030 ?* »

Les critiques essentielles mettent en avant:

- D'une part l'inversion des priorités de la concertation, à savoir parler de l'élimination des déchets avant d'anticiper les besoins au vu des politiques de prévention. D'autre part le peu d'ambition des partenaires de l'Entente qui se fixent des objectifs de réduction des déchets dont les volumes doivent être analysés à l'aune des territoires qui se rattacheront au GIP à terme et à l'aune des conséquences d'une économie circulaire dont les effets à l'horizon 2050 ne sont pas suffisamment anticipés.

- A propos d'une politique incitative

Les mesures mises en œuvre par les ou certains des membres de l'Entente en matière d'incitations sont questionnées voire critiquées à l'aune d'un manque

⁵ Les verbatims figurent en italique.

d'anticipation de l'évolution des normes et des pratiques citoyennes en matière de tri et de consommation :

« Pour quelles raisons la communauté urbaine de Limoges ne prévoit-elle pas de passer en tarification incitative avant la construction d'un nouvel incinérateur » « Je m'étonne que les objectifs que se fixe Limoges Métropole soient moins volontaristes que ceux du Syded 87 et d'Evolis 23. » « Commencez à mettre en place tout de suite la tarification incitative sur la 1^{ière} et la 2^{nde} couronne de Limoges Métropole. »

"l'hypothèse choisie dans le dossier (baisse de 1 à 2%) n'est pas réaliste et ne sera pas tenable car les incitations ou des obligations supplémentaires verront le jour ... après 2030. Un rythme de baisse de 5 % tous les 10 ans est un minimum (baisse qui pourrait s'appliquer aussi aux refus de tri à aux dépôts en déchetterie).

La comparaison entre le SYDED et EVOLIS qui sont deux zones rurales similaires est très intéressante car elle montre bien les marges de progrès réalisables en matière de réduction des déchets. Pourquoi pas plus de prévention des déchets ? Que met-on en place pour inciter les gens à réduire les déchets ?

- *« On sait qu'avec un peu de travail éducatif sur la gestion des déchets par les particuliers on peut arriver à une diminution très nette des déchets résiduels. »*
- *Est-ce que la responsabilité élargie du producteur (loi AGECE) a été prise en compte dans le dimensionnement du projet ?*
- *Les capacités du centre de tri de Beaume les Mines sont-elles suffisantes sachant que seulement 25 % des emballages recyclables d' Evolis 23 y sont acheminés actuellement ?*
- *Et la tarification incitative : La tarification sera plus parlante en poids qu'à la levée, pourrait-on imaginer une mesure de récompense ou dites incitative »*
- *« Quelles initiatives départementales (ou autres) seront mises en œuvre pour réduire la production de déchets et, plus particulièrement, celle des OMR ? »*
- *Vu ces différents points, il semble nécessaire de définir les territoires et donc le nombre d'habitants qui seront desservis par les installations de traitement des déchets pour en fixer leurs capacités avec justesse. S'il est légitime que les capacités soient définies pour commencer à partir des besoins actuels, des objectifs à long terme sur la durée de vie des installations doivent être pris en compte en termes de réduction des déchets à l'horizon 2030, 2040 et 2050.*
- *L'estimation des gisements est réalisée seulement pour 2030. Il est nécessaire d'envisager quelle pourra être l'évolution de la production pour 2040 et 2050 en considérant les enjeux de prévention et d'économie circulaire qui sont appelés à s'accroître au cours des décennies à venir.*
- *Les scénarios envisagés dans cette concertation concernent principalement l'incinérateur de Limoges, dont les capacités à venir sont totalement liées aux territoires concernés et aux diverses politiques de gestions des déchets qui seront entreprises sur ces différents territoires. Si l'on s'en tient à ces quatre scénarios, la concertation est considérablement tronquée de toute la partie amont de la gestion des déchets dont le dossier ne nous informe pas ou peu*

- *Les collectivités propriétaires et en charge de l'exploitation se doivent de tout mettre en œuvre afin que la quantité de déchets résiduels à incinérer soit la plus réduite possible et le plus rapidement possible, ce qui n'est pas démontré dans le dossier de concertation*
- *Si la démarche d'amélioration technologique des incinérateurs et de leur rendement est louable dans le but de maîtrise budgétaire, elle inverse néanmoins la hiérarchie des priorités. La réduction des déchets ménagers reste la première préoccupation et première action à mener pour maîtriser le coût du service public de gestion des déchets. Cela passe nécessairement par l'élaboration de politiques ambitieuses de préventions, de réutilisation et de recyclage des déchets afin de limiter autant que soit possible le recours à la valorisation énergétique ou à l'élimination des déchets.*

Le dimensionnement de l'UVE questionné :

L'évolution des obligations de tri va réduire les ordures ménagères résiduelles

- Des suggestions sont aussi formulées par certains sur des voies et moyens pour réduire les déchets grâce des dispositifs plus adaptés aux comportements ou des mesures de tri ou de remploi certains s'adressent plus aux acteurs économiques industriels qu'aux collectivités

Ces questions induisent souvent soit celle la justification même d'un incinérateur soit son dimensionnement (cf. aussi infra) avec des questions sur les modes de calcul de sa capacité mais renvoient aussi la responsabilité de la quantité de déchets produits à l'habitant et aux producteurs (industriels) et aux partenaires de l'entente dont les calculs de tonnage de déchets sont jugés trop peu ambitieux.

« Le projet d'incinération est en lui-même extrêmement surprenant. Pour ne pas dire que c'est un non-sens. »

. « Le futur outil présenté n'est-il pas trop gros ? Ne sera-t-il pas trop gros ? »

- *Il n'y a dans la projection des 3 scénarii de l'entente) aucune évolution des quantités à traiter qui restent quasi identiques entre 2030 et 2050*
- *Il n'y a pas de logique dans les approches*
« Comment comprendre que Limoges métropole demande aux habitants de tendre vers zéro déchets (voir le dernier magazine « le Métropole » publié en octobre 2022) tout en souhaitant que cela n'arrive pas pour continuer à brûler 110 000 tonnes de déchets. ? »
- *Les déchets sont aussi la responsabilité des producteurs : pourrait-il y avoir un amendement à déposer au Parlement sur l'interdiction des plastiques en France ? »*

Au-delà des questionnements et critiques des propositions sont formulées : quantitativement et qualitativement sur le tonnage des déchets et les politiques publiques à conduire :

- *Engager une étude sur une réduction de moitié (50000t/an) de la capacité du nouvel incinérateur.*
- *Appliquer la tarification incitative sur tout le périmètre du projet.*
- *Augmenter la capacité de tri, si besoin en créant une nouvelle usine de tri.*
- *Augmenter significativement le budget des formations et des campagnes favorables à la réduction des déchets.*

Les impacts sanitaires et environnementaux

Plusieurs remarques ou questions relatives à des demandes d'études épidémiologiques car sont craints des études limitées à certaines pathologies, ainsi que les effets cumulés de certains polluants (effets cocktail) ou à la dangerosité potentielle des mâchefers réutilisés en VRD ou semblent liés à un déficit de communication sur les incidents récents dans le fonctionnement de la centrale expliqués à postériori.

Une attente d'études plus précises et circonstanciées sur les effets sanitaires en général et à Beaubreuil « qu'en est-il de la santé des 30 000 habitants qui ont vécu sous le champignon ? »

Une réglementation qui ne tient compte que de certains polluants « les limites de la réglementation, qui ne régleme qu'une vingtaine de polluants sur plus de 2000 molécules mesurées en sortie de cheminée;» ou l'ignorance des effets des polluants non suivis et contrôlés « Les effets de certains polluants sont encore méconnus et non contrôlés »

Quels sont les effets du cocktail de molécules respectant les seuils réglementaires, respiré en permanence par les riverains de l'installation ?

L'incinération doit être réduite à son strict minimum si elle doit être mobilisée dans la gestion des déchets, éloignée de zone habitée, accompagnée de mesures complémentaires de molécules polluantes non encore réglementées comme les particules ultrafines (PM0,1) ou en cours de l'être comme les dioxines et furannes bromés.

Le dossier ne donne aucune information relative aux répercussions sur la santé et à la qualité de vie des riverains de l'incinérateur depuis le début de son exploitation en 1989. Aucune donnée d'enquêtes de satisfaction des riverains de l'incinérateur n'est fournie. Le dossier n'informe pas non plus sur la nocivité de molécules émises qui ne tolèrent aucun autre seuil que zéro, comme les perturbateurs endocriniens (mercure, plomb, cadmium, PCB, dioxines bromées PBDD/F) et autres particules non encore réglementées qui ont des impacts sanitaires avérés (ex : particules ultrafines)

Aucune information n'est donnée sur la nocivité des mâchefers et leurs impacts environnementaux lors de leur utilisation en techniques routières.

Les nuisances les plus fréquemment évoquées sont les dépôts de suie et poussières qui ne sont pas seulement imputables à l'incinérateur, puis les bruits de fonctionnement et les odeurs d'ordures ménagères, pour des perceptions de modérées à insupportables par plus de la moitié des participants. En cas de nuisance subie, l'écrasante majorité (94%) déclare ne pas savoir comment signaler le problème et avoir renoncé à le faire. 95% souhaiteraient que la collectivité en charge de l'incinérateur recueille leur avis de façon périodique (une fois par an).

La localisation de l'UVE, son dimensionnement, la reconversion du site

Cette inquiétude sur les impacts sanitaires conduit un certain nombre à proposer une localisation plus éloignée des habitations et notamment des enfants, à souhaiter aussi que le projet ne soit pas construit sur le site de l'installation actuelle. Sur sa localisation souhaitée, certains demandent d'épargner les zones naturelles, celles d'habitation et donc de s'éloigner davantage des zones urbaines. Certaines propositions sont en faveur du maintien sur le site actuel au regard notamment de l'existence des réseaux de chaleur déjà desservis.

D'autres demandes insistent sur une relocalisation rendue nécessaire par les effets cumulés des pollutions des rejets de l'incinérateur, dues aussi à la proximité de l'autoroute A 20, des installations des Zones artisanales sur la population du quartier de Beaubreuil depuis 30 ans.

Une étude sur une autre localisation de l'incinérateur en concordance avec la capacité d'alimenter le réseau de chaleur est demandée et le site de la grande Pièce à Limoges est évoqué tout en souhaitant que la localisation n'impacte pas sur le coût des transports des déchets.

Enfin, des interrogations sur l'avenir de l'usine après son arrêt avec des propositions de réutilisation à des fins culturelles (cf. son architecture), sportives ou de rencontre et la date de 'déplacement » de l'incinérateur existant. Le site de la concertation a pu être aussi utilisé pour formuler des plaintes sur

L'usine actuelle (bruit, odeurs) d'autant qu'une manœuvre incidentelle a provoqué un bruit important sans préavis.

« Le principe de précaution ne doit-il pas s'appliquer et ne pas implanter le nouvel incinérateur à Beaubreuil ? » « Vous avez aujourd'hui la possibilité de choisir de limiter les impacts en reconstruisant dans une zone plus déserte. »

Sur la consistance du projet ; pourquoi ne pas réaliser deux usines de taille plus petite une par département par exemple, ce qui aurait pour avantage de réduire les transports de déchets et les émissions de carbone associées

"Favorable à la construction d'une nouvelle usine d'incinération sur le site actuel "ou non "Pourquoi le choix du futur emplacement au nord de Limoges et pas par exemple sur les communes de Panazol et Feytiat ". Vu la population impactée depuis 1989 par cette installation sur cette parcelle et le nombre d'établissements recevant du public jeune dans un rayon de moins de 2 km, ce choix (de modernisation ou de reconstruction à proximité) est totalement inopportun au même titre que pour la modernisation de l'existant ou pour les autres lieux d'implantation retenus dans le dossier de concertation.

Le dossier qui est présenté ne permet pas de savoir si l'option d'abandon de l'incinérateur à la fin de sa période d'usage a vraiment été étudiée

Le projet de réseau de chaleur

Le projet de nouveau réseau de chaleur n'a été que peu abordé au cours des échanges, indépendamment de la mention d'un caractère peu incitatif à des politiques de prévention, toutefois quelques questions ont été posées sur le réseau existant et la pertinence de l'extension.

L'évolutivité du nouvel incinérateur dans son dimensionnement est recommandée pour pallier un manque imaginé de déchets qui affecterait le réseau de chaleur.

La récupération de l'énergie fatale de l'incinérateur est questionnée tant philosophiquement que d'un point de vue quantitatif au vu de l'expérience d'alimentation des deux réseaux de chaleur existant.

"Pourquoi d'emblée prévoir un réseau qui alimenterait Limoges centre alors que l'emplacement de la nouvelle unité n'est pas encore choisi ...et qu'il paraîtrait plus économique que le réseau alimente l'environnement proche de l'incinérateur..."

Associer la création d'un réseau de chaleur à celle d'un incinérateur entraîne une confusion pour nos concitoyens car les déchets sont indésirables et tout doit être mis en œuvre pour réduire leur production avec l'objectif "zéro déchet". Ainsi, un déchet ne doit pas être considéré comme une ressource énergétique.

La CEDLM ne produit au RCU de la ZUP de Laurence que 28% de la chaleur nécessaire. On complète par du gaz (12%) et du combustible bois (60%) avec une centrale biomasse. On sait donc que l'énergie fournie par l'actuel incinérateur n'est pas suffisante pour alimenter les deux réseaux de chaleur existants.

Les enjeux économiques et financiers :

Les questions portent sur les finances locales et un besoin de transparence vis à vis de la société civile au vu de la création d'une nouvelle entité de gestion le GIP qui induit la question complémentaire : Qui sera propriétaire de l'équipement et quelle maîtrise des collectivités en cas de gestion déléguée au privé ?

- L'incidence sur la fiscalité locale, départementale et régionale qu'aura ce projet ?
- Les évolutions des coûts possibles en cas de rattachement de nouvelles EPCI creusoises
- Les "impacts sur la centrale d'incinération ou les déchetteries eu égard aux investissements de la collectivité, aujourd'hui et demain"

Des demandes précises sont exprimées :

- Communication des trois derniers rapports sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets et celui de 2010 de chaque entité de l'Entente soient mis à disposition sur le site de la concertation.
- Mise à disposition les Plans Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en vigueur pour chaque entité de l'Entente soient sur le site de la concertation.

Sur la tarification de la chaleur fournie pour les utilisateurs : Avec "Quelle valorisation des déchets (chauffage d'une partie nord de Limoges) et à quel tarif ?"

La CU de Limoges restera-t-elle propriétaire de l'installation ou appartiendra-t-elle au futur GIP ? Cela questionne sur les implantations futures envisagées sur la ville de Limoges à exclusion de toute autre commune. Il est étonnant que l'apport de quelques 15 000 tonnes de déchets du département de la Creuse, soit un quart de la production de la CU de Limoges et du SYSEDED 87 réunis fasse si peu varier le barycentre théorique de production des déchets. Est-ce que sa détermination a été réalisée avec Évolis 23 seule ou avec Évolis 23 élargi ?

Remarques formulées lors des réunions

Ces remarques recourent très largement celles formulées dans les questions et contributions.

Sur le dispositif de concertation, une remarque a été faite à diverses reprises sur l'absence du mot incinérateur dans l'intitulé de la concertation et sa faible utilisation dans le dossier.

Par ailleurs, un panneau, issu de présentation ancienne et non validé dans le cadre de l'élaboration de la concertation, présenté pour répondre aux interrogations émises sur les impacts sanitaires a été critiqué pour une formulation trop affirmative sur l'absence de tels risques. Il n'a été présenté qu'à la première rencontre de proximité et retiré après.

Les questions et remarques au cours des échanges ont très largement portées sur trois points principaux

L'opportunité du projet et le champ de la concertation

La priorité doit être donnée à la prévention, avec un questionnement en conséquence sur le dimensionnement du projet

N'y-a-il pas un risque à devoir fournir les quantités de déchets nécessaires au fonctionnement de l'incinérateur alors qu'elles pourraient être plus faibles,

N'y a-t-il pas un risque de sur dimensionnement ?

Ne devrait-on pas privilégier d'autres modes de valorisation (méthanisation, compostage),

Quelles mesures de prévention en accompagnement du projet, »

Quelques personnes se sont insurgées contre l'objet de la concertation liant l'unité de valorisation et réseau de chaleur, ce dernier apparaissant comme une légitimation de la nouvelle construction alors que d'autres soulignent qu'il "restera des déchets résiduels" et qu'il "serait absurde de se priver de cette énergie"

Des questions ou suggestions récurrentes et nombreuses sur les politiques de prévention par comparaison avec les résultats d'autres collectivités ou des politiques plus volontaristes ? tarifaires, tournées vers l'économie circulaire...

"Pourquoi des écarts de performance de production de déchets par habitants entre les membres de l'Entente, de Limoges par rapport à d'autres collectivités urbaines comparables?" "Quelles raisons expliquent le fait que certaines communautés urbaines semblables à celle de Limoges ont déjà atteint en 2020 des productions d'ordures ménagères résiduelles proches des objectifs que Limoges se fixe

pour 2030 (Angers Loire Métropole 177 kg/hab/an ; Grand Poitiers 197kg/hab/an ; Arras 185 kg/an/hab) contre 219 kg/an/hab pour l'agglomération de Limoges?"

La question de l'extension de la tarification incitative est revenue à de nombreuses reprises dans les échanges avec une attente sur son extension :

"Pourquoi ne pas développer la tarification incitative ? Cette attente est toutefois parfois nuancée par des interrogations "mais n'a-t-elle pas des effets pervers en incitant au dépôt sauvage », « On sait que la tarification incitative a été efficace en zone rurale mais que sa mise en place peut être plus complexe en zone urbaine"

Des suggestions sont aussi formulées

« On s'est demandé si on ne pouvait pas mettre en place un permis déchets pour inciter les gens à davantage trier. »

« Par rapport à la tarification incitative, est-ce qu'il sera possible de réfléchir dans le cadre du projet à une manière de comparer ceux qui trient bien et ceux qui trient mal, car cela semble complexe avec un tarif à la levée ? »

« Pourquoi ne pas créer une dynamique d'économie circulaire autour du réemploi des déchets verts entre des habitants vivant à proximité ? »

« Comment seront soutenues ou développées les filières de réparation ou de réemploi ? »

Parfois les questions portent sur des aspects parfois dépassant les compétences de la gestion de ordures ménagères

Quels seront les objectifs associés à la mise en place des nouvelles filières REP ?

Les industriels ne devraient-ils être plus responsabilisés sur les déchets qu'ils induisent?

Les déchets sont aussi la responsabilité des producteurs : pourrait-il y avoir un amendement à déposer au Parlement sur l'interdiction des plastiques en France ? »

Les impacts sanitaires :

La question des impacts et prioritairement des impacts sanitaires revient de manière assez constante.

"Quels sont les impacts sanitaires, comment sont-ils contrôlés?"

Une défiance se manifeste sur la crédibilité de la présentation des impacts, elle s'appuie sur le discours rassurant d'années passées qui incite au questionnement des propos d'aujourd'hui tandis que des questions sont posées sur des risques plus spécifiques.

"On nous disait tout va bien il y a 20 ans, aujourd'hui on recommence"

"Lien de causalité entre les cancers et la proximité d'une installation d'incinération : on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de lien. Et par ailleurs, est-ce que dans 40 ans, on ne découvrira pas d'autres émissions ou d'autres risques ?"

"Ne découvrira-t-on pas dans plusieurs années des conséquences de l'effet cocktail ? d'une exposition sur une longue durée?"

"Quels risques d'exposition y compris sur des seuils très faibles (car on sait que les effets sont néfastes et transmissibles) et cela ne peut pas être acceptable."

"Comment sont prises en compte les molécules émises par l'incinérateur connues pour être des perturbateurs endocriniens (mercure, plomb, cadmium, PCB, dioxines bromées PBDD/F) qui ne tolèrent aucun seuil autre que zéro, car leur toxicité est relative à la période d'exposition"

(Grossesse, puberté...), à l'effet cocktail démultipliant les effets avec une latence importante entre l'exposition et les effets (plusieurs dizaines d'années) et des effets Trans générationnels avérés ?”

Avec une question plus précise sur les habitants du quartier d'implantation de la CEDLM.

“A Beaubreuil, on respire plusieurs molécules aux normes, y compris des molécules non contrôlées (car non dangereuses) et on n'a jamais pu obtenir une étude sanitaire sur la population de Beaubreuil,”

Les risques environnementaux :

Outre la question relative aux mâchefers et à leur réutilisation en milieu routier sont questionnés les impacts liés à la qualité de l'air, de l'eau, au bruit et au futur bilan carbone de l'installation. L'augmentation du trafic des camions en provenance de la creuse est pointée, avec des demandes de transport par train.

Odeurs, bruit, fumée liées à l'installation existantes sont cités de manière récurrente.

Quel est le nombre de camions et de tonnage en circulation en Creuse, a-t-on regardé le ferroutage ?

Quelle localisation optimale ?

Sur un des sites envisagés, celui d'Anguernaud, les habitants ont manifesté leur hostilité, insistant sur entre autres sur « la présence d'une source naturelle ». Des positions favorables au maintien du site actuel ont été aussi formulées, notamment pour des raisons pratiques et économiques : existence des réseaux. D'autres s'interrogent plus largement sur une localisation visant la minimisation des risques et des impacts sanitaires

“Est-ce qu'il y a une localisation où le risque serait plus faible (ce serait dans ce cas-là simplement un choix économique) ? A partir de quelle distance le risque serait nul ?

Ne serait-il pas plus pertinent d'avoir deux unités de taille plus modestes plutôt qu'une grosse, cela limiterait les flux de camions ?”

Une extension du périmètre de desserte de l'UVE

Pas de remarque sur l'extension à la Creuse mais en revanche il y a une interrogation « sur l'arrivée de déchets venant de Vienne ou de Charente » et sur la nécessité éventuelle questionnée d'avoir suffisamment de déchets pour faire tourner la centrale en continu et alimenter le réseau de chaleur.

Les enjeux socio-économiques

Quelle économie du projet, quels seront les coûts demain du traitement et de l'énergie fournie, avec quelle équité pour les territoires ?

Quel est le coût pour l'utilisateur final, tant l'habitant de la Haute-Vienne que le creusois, certaines questions également sur la maîtrise des coûts de gestion à terme des coûts en cas d'extension du périmètre à d'autres EPCI de la Creuse.

Sur une dimension toute autre et plus éloignée du projet proprement dit, on peut noter la question émise sur le coût pour les collectivités des obligations imposées par les politiques de prévention et traitement des déchets, sans apport budgétaire associé.

- *Comment sera assuré le financement du projet par rapport aux investissements annoncés, quels engagements des collectivités et de l'État,*

- *Est-ce que l'ADEME pourrait participer au financement ? Pourquoi pas un financement participatif pour le projet ?*
- *Quel avantage financier pour Limoges Métropole à aller chercher des déchets plus loin,*
- *Les habitants subissant les nuisances ne pourraient-ils bénéficier d'une contrepartie financière,*
- *Que deviendront les clients des réseaux de chaleur si comme nous l'espérons tous la quantité de déchets se réduit de façon significative?*
- *Quel prix des travaux de création de ce réseau de chaleur en centre-ville ?*
- *Quels impacts sur la centrale d'incinération ou les déchetteries, eu égard aux investissements de la collectivité, aujourd'hui et demain ?*
- *Quel sera le bénéfice sur investissement en 2025, 2030, 2035 ?*

Avec une balance entre coûts d'investissement et coûts d'exploitation questionnée :

Quelle proportion de dépense la prévention de déchets représente-elle par rapport au coût global du service public de gestion des déchets pour les trois entités de l'Entente ?”

Évolution du projet résultant de la concertation (le cas échéant) : réflexion concernant le dimensionnement et le positionnement géographique de l'UVE.

Le débat n'a pas fait ressortir de questionnement sur le périmètre de collecte Haute Vienne et Creuse, ni sur le réseau de chaleur en tant que tel (indépendamment de son lien avec l'UVE).

La concertation a eu des effets indéniables sur la posture du maître d'ouvrage et l'amène entre autres à envisager de se questionner sur le dimensionnement.

- Elle lui a permis de mieux percevoir certaines attentes et les limites de dispositifs existants sur la centrale énergie déchets actuelle, et les attentes exprimées en conséquence pour la nouvelle unité. Bien que la CEDLM ne soit pas dans le champ direct de la concertation le maître d'ouvrage a proposé des démarches qui pourraient s'appliquer à l'usine future si elle est décidée mais aussi à l'usine actuelle. Elle a proposé au cours des échanges et lors de la séance de clôture de travailler à un nouveau « pacte de confiance » basé sur l'échange et la transparence (avec de nouveaux outils de communication, de dialogue et de coopération (notification SMS, site internet, jury de « sentinelles » personnes formées notamment à la détection d'odeurs qui pourraient alerter de manière instantanée))
- Le maître d'ouvrage a entendu la priorité donnée à la prévention par de nombreux participants et les questionnements sur le dimensionnement de l'installation envisagée. Lors de la clôture il a affirmé, l'importance de renforcer les mesures autour de l'incitativité et d'accentuer la collaboration avec les parties prenantes du territoire sur le projet et sa volonté de travailler à la prise en compte d'un maximum de contributions issues de la concertation dans ce cadre et de s'efforcer de poursuivre l'intégration des enjeux d'économie circulaire et de réemploi dans ses réflexions, compte tenu de leur importance durant les débats.
- Une posture de dialogue et de coopération plus large si l'opportunité du projet est confirmée, ainsi l'Entente à affirmer lors de la réunion de clôture vouloir poursuivre le travail avec les associations et la dynamique d'échanges initiée avec le public lors de la concertation. Elle s'est dit aussi prête à regarder une possible coopération avec le tissu universitaire local autour de la question des impacts du projet et plus globalement de la gestion des déchets.

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garantes le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique

Précisions à apporter de la part du responsable du projet/ plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées -

La maîtrise d'ouvrage s'est attachée à répondre aux questions posées, elle a apporté de nombreuses réponses et produit des documents parfois détaillés et élaborés pour la circonstance. Ces réponses ont été apportées soit sur le site de la concertation en réponse à des questions posées, soit au cours des réunions ou ateliers. Elles ont été un peu éparpillées d'une part, parfois non accessibles à tous car informelles dans certains échanges, le maître d'ouvrage aurait donc tout intérêt à produire un document venant en complément du dossier de concertation et comportant de manière ordonnée les réponses qu'il a pu apporter au cours de la concertation, des compléments de réponses et le cas échéant les derniers éléments disponibles (comme les plans de prévention des membres de l'Entente). Compte tenu de l'attention portée aux impacts sanitaires, il sera important d'intégrer ce sujet et d'y associer les éléments externes et de joindre des études ou synthèse complète (comme celle de l'INVS).

Deux grandes familles de questions sont toutefois restées sans réponse complètes

- les politiques de prévention des déchets qui conditionnent assez largement le dimensionnement du projet

Le maître d'ouvrage pourrait approfondir d'une part les comparatifs de résultats des politiques de prévention de différentes collectivités, d'autre part les effets des politiques que ses membres mettent en place et s'interroger sur leur évolution notamment au regard de la mise en place sur des périmètres plus larges de la tarification incitative ainsi que sur les effets à horizon de 10/ 20 ans et au-delà pour permettre un partage sur le dimensionnement de la nouvelle unité de valorisation énergétique. Il serait pertinent aussi de mener une analyse comparative des effets d'efforts financiers plus importants en matière de prévention pour répondre aux questions formulées sur les poids financiers comparés de la prévention et du traitement.

En réponse sur les risques liés à un surdimensionnement et en complément des réponses apportées sur la possibilité technique de fonctionnement de l'UVE avec un apport moindre d'ordures ménagères, donner des réponses sur l'impact financier d'un moindre apport.

- les impacts sanitaires

Le sujet des effets des faibles doses et de l'exposition à des cocktails de substances sujet même s'il ne fait pas l'objet d'études spécifiques à l'incinération mérite d'être suivi et que des informations assises sur des études scientifiques puissent être présentées par des autorités sanitaires ou des acteurs de la santé et relayées par le maître d'ouvrage.

- les impacts carbone

La question est venue de manière limitée mais régulière, compte tenu de la sensibilité montante du sujet carbone, les éléments disponibles devraient être dès à présent présentés, un bilan carbone établi le moment venu, et une première estimation provisoire commencée à être élaborée.

- les sites d'implantation

Le choix du site préférentiel s'appuie sur l'étude d'impact menée par Théma Environnement, toutefois, il serait utile de nourrir l'étude sur les autres sites qui ont été analysés en moindre profondeur pour s'assurer de la pertinence du choix du site dit préférentiel. Des réponses devraient être aussi données sur l'option d'une localisation plus éloignée ou celle sur un site nord Limoges qui a été évoqué.

- l'avenir du bâtiment et de l'emplacement actuel,

Si ce sujet n'a pas été au cœur des débats, le maître d'ouvrage a montré une grande ouverture sur le futur du site, cela pourra être un objet d'échange intéressant tout autant que la réflexion sur les modalités d'implantation de l'éventuelle nouvelle unité.

Au cours de la réunion à l'ENSIL, plusieurs pistes d'aménagement du site ont été évoquées par les étudiants qui ont travaillé sur ce sujet en ateliers. Le maître d'ouvrage, propriétaire actuel du site de la CEDLM s'est montré intéressé et compte poursuivre sa réflexion. Il serait souhaitable que le maître d'ouvrage confirme et mette en œuvre cette orientation.

Il est aussi important que le maître d'ouvrage réfléchisse à la mise en valeur des abords de la nouvelle UVE si le site proposé est retenu. Cette zone est vue comme une zone naturelle et qui doit conjuguer dans son aménagement, lisibilité de la traçabilité de son activité et intégration au milieu végétal existant et à créer.

Recommandations des garantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique-

La première étape devrait être l'organisation d'une réunion publique pour présenter les résultats de la concertation et les suites qui y sont données, puis une fois la décision prise de poursuivre ou non le projet de l'annoncer et d'organiser un continuum d'échanges avec les principales parties prenantes, environnementales, riveraines et consommateurs. Il serait pertinent de poursuivre ces derniers tant sur la prévention de la production de déchets, l'analyse des déchets ultimes et de leur voie de réduction que sur le projet d'UVE proprement dit, les deux continuant d'être liés.

L'Entente devrait intégrer des moyens de communication avec la société civile parlant à tous les habitants et notamment adapté au contexte multilingue de Beaubreuil aussi bien en ce qui concerne la gestion des flux des déchets que la gestion de l'équipement pour l'assurer de la totale transparence en matière d'effluents, d'impacts, des coûts induits et de la politique de gestion de la structure.

A cet égard, il est notamment préconisé de mettre en place les dispositifs de relation de proximité entre les riverains de la CDELM annoncés (sentinelles, alertes...) tels qu'envisagé par l'Entente et s'appuyer dessus pour aussi comprendre les attentes à venir et créer un nouveau lien. En complément, les garantes recommandent d'approfondir la réflexion sur les modalités d'organisation de ce lien, pour qu'il ait une dimension qui ne soit pas principalement lié aux incidents sur l'usine et créer un lien plus continu d'information.

Sur le plan de la diffusion de l'information et de la suite de la concertation, il est recommandé de créer un site internet dédié à la CDELM présentant les informations sur l'installation, ses impacts, ses contrôles les incidents... mais aussi d'y retrouver des informations sur les rejets. Ce site devrait être prolongé par les éléments sur le projet, les suites qui lui seront données en créant un lien avec le site de la concertation.

Au niveau de la poursuite de la concertation, les garantes recommandent de :

- Poursuivre les échanges avec les structures locales de participation : conseils de quartier, conseils citoyens, conseil des 55 limougeauds... et les associations environnementales. Une première étape pourrait être de leur présenter le bilan de la concertation et les réponses apportées par le maître d'ouvrage. Elle pourrait se conclure par un calendrier partagé d'échange sur les études qui seront engagées si le projet est poursuivi
- Mettre en œuvre le principe annoncé par le maître d'ouvrage de liens renforcés avec l'Université de Limoges et, compte tenu des travaux engagés par cette dernière, d'une relation avec l'ENCIL (prévention, traçabilité, innovation)
- Mettre en discussion le projet de reconversion en invitant les enfants comme prévu dans les initiatives de Limoges mais inviter également les établissements scolaires de zone prioritaires et les designers à penser ensemble (démonstrateur matériaux innovants issus du recyclage) l'avenir de l'usine et du site actuel après la mise à l'arrêt de la centrale énergie déchets

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires
à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens les engag JJ/MM/A
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
1.			
2.			
<i>Etc.</i>			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
1.			
2.			
<i>Etc.</i>			

Liste des annexes

- **Annexe 1 : arguments issus des réunions et contributions**
- **Annexe 2 : arguments issus des cahiers d'acteurs**
- **Annexe 3 : articles de presse relative à la concertation**
- **Annexe 4 : diffusion de l'information**
- **Annexe 5 : étude de contexte**

Annexe 1 :

Verbatims questions réunions posées en réunion, registres et sur le site	
Sur le titre de la concertation,	
Sur l'objet	<ul style="list-style-type: none"> • Tout d'abord nous nous interrogeons sur l'objet même de la concertation: elle porte sur la création d'un incinérateur, sans qu'un travail préalable ait été engagé avec les citoyens sur la gestion globale des déchets • Parler de « valorisation énergétique » et de création de « réseau de chaleur » vise à mettre l'accent sur des aspects considérés comme positifs qui cachent au moins en partie les points négatifs de l'incinération, jouant sur un délicat équilibre bénéfiques/risques dans lequel on ne sait plus trop où se situe l'intérêt réel des citoyens. • La concertation porte sur l'avenir du traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse en particulier sur la création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique et d'un nouveau réseau de chaleur. Ce sont donc deux projets qu'il faut examiner. Il aurait été plus judicieux de faire porter la concertation seulement sur la création du nouvel incinérateur car c'est cette installation qui est problématique en termes de nuisances, d'effets sur la santé et l'environnement, sur le bilan carbone et le réchauffement climatique. De plus l'incinération est la résultante de la production trop importante de déchets. Le projet de nouvel incinérateur est donc lié à la problématique de la prévention et de la réduction des déchets La création d'un réseau de chaleur ne rentre pas du tout dans ce type de problématique. Il faut séparer les deux projets. • Ce 3ème RCU ne devrait pas faire partie de la consultation aujourd'hui car il peut-être alimenter par une autre source d'énergie (gaz bio des déchets, biomasse ...). En l'associant au projet du nouvel incinérateur, on donne le sentiment que celui-ci est fait pour brûler des déchets dans le but d'alimenter un 3ème RCU. • La concertation porte à la fois sur le futur incinérateur et le nouveau réseau de chaleur. Nous nous étonnons de voir les deux sujets liés dans une même concertation publique. Même si le second peut dépendre du premier, les dossiers ne devraient pas être abordés de façon aussi étroitement liée. En effet, l'envie de créer un nouveau réseau de chaleur, économiquement viable, en limitant les coûts et l'acheminement de la chaleur, impacte nécessairement le choix de l'emplacement du futur incinérateur, en faisant un des principaux arguments.
Sur l'information sur la concertation,	<ul style="list-style-type: none"> • Les gens ne comprennent pas forcément ce que cela veut dire UVE. Trois lettres. Les gens savent ce qu'est un incinérateur. Du coup, peut-être que s'il y a un déficit de participation, • Le centre de tri de Beaune les Mines était conçu pour absorber 24000 t/an et qu'il reçoit déjà 23000 t/an. Donc il est pratiquement saturé., pourquoi n'avoir pas expliquer et chiffrer ce problème dans l'exposé de votre concertation ? • Bien qu'il y ait de la communication à ce sujet, jamais il n'est évoqué clairement qu'il s'agit du choix d'implantation de l'incinérateur. Est toujours mis en avant "l'avenir de nos déchets", ou "la création d'une unité de valorisation énergétique" – ou UVE – ainsi que le "nouveau réseau de chaleur". Si tout est bien entendu juste, il est évident que ces termes ne sont pas concernants pour le grand public. • En tant que riverains, nous avons donc pris l'initiative d'informer nos

	<p>voisins par quelques centaines de tracts dans les boîtes aux lettres (lotissement des Ribières, etc.). Beaucoup nous ont appelé pour nous faire part de leur étonnement de n'avoir pas été informés autrement, alors que la consultation s'arrêta un peu plus d'une semaine après.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En outre, nous nous étonnons qu'aucune affiche ou annonce ne soit faite dans les secteurs les plus concernés par l'étude, que ce soit le quartier actuellement proche ou les secteurs touchés par les différents scénarios. De même, la mairie du Palais-sur-Vienne n'a absolument pas communiqué : rien dans le magazine municipal, rien sur les panneaux lumineux ni sur Internet ou sa page Facebook.
Sur les outils de la concertation	
Sur les effets de la concertation	<ul style="list-style-type: none"> • Quel serait l'impact d'une non mise en œuvre du projet (dans le cadre du scénario alternatif mentionné) ? • Il n'y a pas de solution alternative réelle qui a été déposée à la concertation. • Si toutefois il y avait une modification dans le projet préférentiel, y'aura-t-il une nouvelle concertation menée par l'Entente ? • Redire notre souhait que ce projet soit soumis à la récente assemblée consultative des 55 Limougeauds, • Quel impact cette consultation pourrait avoir sur le projet ? • Cette concertation préalable n'est pas une concertation puisqu'elle n'offre pas un réel débat sur le problème des déchets, encore moins sur l'opportunité du projet et celui de la localisation.
<i>sur les impacts sanitaires et environnementaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi ne pas transporter les déchets par train ? • On ne sait pas ce qu'il se passe sur le plan santé. Et c'est pour cela que nous irons jusqu'au bout, pour empêcher que l'incinérateur ait lieu au même endroit. Il faut laisser les gens de Beaubreuil, du Palais et de Rilhac respirer. • Une habitante de la rue des Cèdres : je sais que nous respirons du mercure, des dioxynes, hautement cancérigènes et autres saloperies..nous connaissons des taux de mortalité élevés dans nos rues dûs au cancer. • Un habitant du palais sur vienne : « Pour les gens qui sont là depuis 10 ans, 20 ans, il a un pavillon sur deux qui comporte des personnes qui ont un cancer ou ont eu un cancer. Elles sont mortes. Je vous le dis moi, venez dans ma rue. Il y a un pavillon sur deux où les gens ont eu un cancer, Alzheimer, la sclérose en plaques, Parkinson ou une maladie orpheline. » • Quelles études pouvez-vous citer pour affirmer aussi catégoriquement qu'il n'y a aujourd'hui « aucun risque pour la santé » ? • Pouvez-vous affirmer qu'un incinérateur ne présentera aucun risque pour la santé des riverains, que ce soit aujourd'hui ou dans le futur ? • Pouvez-vous nous citer des études confirmant qu'il n'y a aucun risque à une exposition de longue durée aux retombées des fumées d'un incinérateur ? • Puisqu'il n'y a « aucun risque pour la santé », pouvez-vous enfin confirmer que les effets cocktails des polluants émis ne présentent aucun danger ? • Pouvez-vous nous apporter la preuve que les substances qualifiées de sans danger pour l'homme individuellement, ne peuvent pas devenir nocives lorsqu'elles sont mélangées ?

	<ul style="list-style-type: none"> • Ce projet étant à proximité de zone naturelle, qu'elle est la surface au sol impactée (parking chantier compris) par rapport aux autres sites envisagés? • Le futur projet sur ce site prévoit le rejet des eaux de lavage et de voirie par retraitement et raccordement à la station d'épuration de LM. Donc pas de rejet dans le milieu naturel suite à l'artificialisation des sols, pas d'impact sur les fonds inférieurs. Pourquoi ne pas faire la même chose pour les rejets actuels? • L'hypothèse d'un projet de construction d'une nouvelle UVE en aval de la centrale actuelle apparaît uniquement économique laissant un peu de côté l'intérêt environnemental. • Les effets sanitaires non négligeables (impact sur la santé et l'environnement) d'où une (proposition) d'installation sur un site dépourvu de toute urbanisation (absence d'habitations sur plusieurs kilomètres). • Quelles garanties sanitaires à propos du rejet de particules ? • Quelle empreinte carbone sera générée par l'acheminement (camions) des déchets ? • Si les molécules émises par les 114 incinérateurs sont quantifiables sur les dizaines de milliers de sources émettrices, cela ne veut-il pas dire que mathématiquement au niveau de chaque incinérateur les émissions sont importantes ? • Comment avez- vous déterminé l'impact sanitaire passé sur la population de Beaubreuil, du Palais sur vienne et de Rilhac Rancon située directement sous les retombées de fumées de l'incinérateur ? • Pourquoi n'y a-t-il eu aucune réponse à cette question lors de l'atelier du 4 octobre à Panazol portant sur les enjeux sanitaires, malgré la présence d'une responsable de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Cette population, notamment celle de Beaubreuil déjà victime d'une pollution routière et de la zone industrielle Nord ne doit-elle pas être épargnée? • Devant l'absence de données chiffrées concernant l'état sanitaire de cette population (Beaubreuil, Le Palais sur vienne et Rilhac Rancon) le principe de précaution ne doit-il pas s'appliquer et ne pas implanter le nouvel incinérateur à Beaubreuil? • La question du chauffage du quartier n'est donc pas liée au choix du brûlage des déchets puisqu'il peut s'opérer avec d'autres méthodes non polluantes. • De plus, on envisage à Limoges de transporter de Creuse, par camions (!) des déchets afin de venir les brûler dans la métropole... Créer de la pollution de l'air pour éliminer des déchets inertes... • Pourquoi l'arrêté de 2002, ne régleme qu'une vingtaine de polluants sur plus de 2000 molécules rejetées? • N'a-t-il pas eu d'avancées scientifiques en 20 ans portant sur l'exposition aux autres molécules ? • Quelles sont les études qui s'intéressent aux effets des mélanges de molécules toxiques ? * • Quelle est l'influence des mâchefers diffusés sur tout le territoire en sous-couche routière sur l'environnement et la santé? Quelles sont les études qui permettent de suivre ces données? • Pouvez-vous fournir une bibliographie des études scientifiques permettant de connaître les effets d'une exposition de longue durée à des rejets d'incinérateur? • Quelles sont les études qui montrent les effets indésirables des rejets des incinérateurs? • Quelles études pouvez-vous citer pour affirmer aussi catégoriquement qu'il n'y aujourd'hui « aucun risque pour la santé » ? • Pouvez-vous affirmer qu'un incinérateur ne présentera aucun risque pour la santé des riverains, que ce soit aujourd'hui ou dans le futur ?
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Seules quelques molécules sont actuellement surveillées et filtrées, sur les 2 000 environ rejetées par les cheminées. Pouvez-vous confirmer qu'il n'y a et n'y aura jamais aucun danger à respirer les centaines de molécules qui ne font l'objet d'aucune surveillance aujourd'hui ? • Comme l'ont expliqué les experts de la Dreal (représentants de l'Etat) lors d'une réunion publique, les normes évoluent "tous les 5 à 6 ans", pour fixer chaque fois de nouveaux seuils de filtration, imposer la filtration de nouvelles molécules, etc. Fort de cela, pourquoi ne pas appliquer le principe de précaution qui devrait nous faire admettre humblement que l'on ne sait rien en réalité des risques sanitaires actuels et futurs, pourquoi ne pas appliquer le principe de précaution qui devrait nous faire admettre humblement que l'on ne sait rien en réalité des risques sanitaires actuels et futurs
<p>Sur les enjeux économiques et financiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment sera assuré le financement du projet par rapport aux investissements annoncés, quels engagements des collectivités et de l'Etat, quid des frais d'exploitation et quelles répercussions sur le coût à l'utilisateur ? Est-ce que l'ADEME pourrait participer au financement ? • Pourquoi pas un financement participatif pour le projet ? • Combien cela va coûter en plus à l'utilisateur ? • Quelle incidence sur la fiscalité locale, départementale et régionale aura ce projet ? • Quelle valorisation des déchets (chauffage d'une partie nord de Limoges) et à quel tarif ? • Il est de ce fait totalement anachronique d'envisager dépenser peut-être 200 millions d'euros (selon les chiffres que l'on nous donne) pour chauffer un quartier urbain qui pourrait plutôt être soumis, pour la même somme, à des mesures d'isolation inertes et non toxiques ou équipé de capteurs solaires à eau ou photovoltaïques.
<p>Sur les Politiques publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que la responsabilité élargie du producteur (loi AGEC) a été prise en compte dans le dimensionnement du projet ? • Pourquoi pas plus de prévention ces dernières années ? Pourquoi imposer une diminution des déchets verts (cela peut paraître contre-intuitif) ? • Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir une boucle locale entre les producteurs de déchets verts et les potentiels utilisateurs (de bois broyés, paille...) ? • Pourquoi ne pas remettre en place un système de consigne comme autrefois ? • Une obligation pour le projet d'avoir des objectifs de sensibilisation ? • la réglementation n'entrave-t-elle pas parfois la réduction des déchets (interdiction des résidus alimentaires pour les animaux ? • Comment aller vers le tout recyclable, encourager le remploi ? • Que met-on en place pour inciter les gens à réduire les déchets ? • Comment fait-on pour arriver sur le territoire de l'entente à produire moins de 100 KG/an/habitant ? • Quelle est réellement la trajectoire complète qui est prévue, même au-delà de 2030, pour qu'enfin on arrive à zéro déchet ? • Je me demande ce que vous entendez par « prévention », parce que j'ai l'impression qu'on considère le tri comme de la prévention. • « Moi, je comprends l'objectif de réduire les déchets résiduels. C'est très important. Première chose : Limoges Métropole et l'Entente, quels objectifs elles peuvent mettre en place pour aller encore plus loin ? » • Est-il opportun de se doter d'un super incinérateur qui nécessiteraient une plus grande quantité de déchets? • N'est-on pas là face à une contradiction très préoccupante? • 0% est la part d'efforts des fabricants pour produire moins de

	<p>déchets ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles initiatives départementales (ou autres) seront mises en œuvre pour réduire la production de déchets et, plus particulièrement, celle des OMR ? • Pour quelles raisons la communauté urbaine de Limoges ne prévoit-elle pas de passer en tarification incitative avant la construction d'un nouvel incinérateur ? • Pourrait-on imaginer une mesure de récompense ou dites incitative plutôt que de coercition telle que la mesure du nombre de ramassage de la poubelle verte en y associant aussi le poids des ordures ? • On constate la vacuité de la politique de gestion des déchets qui fait abstraction de la question ,pourtant primordiale, de la sensibilisation à la réduction du tri et de la valorisation des déchets .
<p>Sur le Fonctionnement de l'UVE (ou CEDLM actuelle)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que dans la mesure où on trie mieux et plus, on aura des déchets moins calorifiques et donc une UVE moins performante ? • Comment est utilisée la chaleur produite par l'UVE l'été ? • Est-ce que si la quantité de déchets demeure inchangée ou augmente par habitant dans les prochaines années la nouvelle UVE disposera d'une capacité suffisante ? • Quelle obsolescence de la centrale actuelle ? • Quelle est la durée de vie moyenne d'un incinérateur ? • Est ce qu'il est aussi prévu, dans votre affaire, un projet de construction d'un autre centre de recyclage ? • Est-ce que vous vous engagez à prendre des déchets en provenance d'autres départements ou non à l'avenir ? • Le futur outil présenté n'est-il pas trop gros ? Ne sera-t-il pas trop gros ? <p><u>A propos incident 7 octobre (panache fumée au-dessus CEDLM ...</u> Nous nous interrogeons sur l'innocuité de ces retombées pour les riverains. Que s'est-il passé à l'usine d'incinération ? Pourquoi ces fumées anormales ? – Qu'a-t-il été relâché dans l'air ce soir-là ? – N'y a-t-il vraiment aucun risque pour la santé des riverains ? – S'il y a vraiment eu un souci, des fumées polluantes, y a-t-il un système d'alerte des riverains ? Un système préconisant un confinement à domicile ? – Ces événements polluants se produisent-ils régulièrement ? Si oui, à quelle fréquence ? Il s'agirait donc d'une pollution... mais qui serait concentrée au pied de l'usine. Les images montrent pourtant un panache plus large. De même, les normes au cours de redémarrage et incident dans l'usine autorisent à dépasser certains seuils normalement plus bas. La pollution est donc possible et réelle. Pourquoi ne pas en informer la population ? Pourquoi également maintenir une telle installation proche des habitations alors qu'il y a clairement des épisodes plus polluants que d'autres ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est ce qui est fait pour supprimer cette nuisance (sonore) qui conduit à du stress pour les habitants de la zone et perturbe leur sommeil ?
<p>A propos du réseau de chaleur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Qui est l'exploitant de ces réseaux de chaleur ? qui sont les clients ? pour quels usages ? en quelle quantité ? ...j'imagine que l'été il n'y a plus besoin de chauffage urbain... • A quel prix des travaux de création de ce réseau en centre-ville ? • Que deviendront les clients de ces réseaux si comme nous l'espérons tous la quantité de déchets se réduit de façon significative? • Est-ce qu'il faudra alimenter cette centrale avec des déchets, pour

	<p>alimenter un réseau de chaleur ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • J'ai plutôt compris, qu'on ne devrait pas débattre du réseau de chaleur puisqu'il contribue à légitimer la construction de cette nouvelle structure • Eu égard à l'emplacement de cet incinérateur, le motif d'acheminer un réseau de chaleur n'est pas sérieux, chauffer qui et où? • Outre la localisation contestable de l'incinérateur, son couplage à un réseau de chaleur semble surtout constituer une opération de green-washing visant à habiller l'incinérateur de vertus écologiques. • Cela me paraîtrait absurde de ne pas profiter de cette source d'énergie pour s'en servir pour nous chauffer ; surtout quand on voit ce que deviennent tarifs de l'énergie
<p>Localisation UVE- reconversion du site</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Que va-t-on faire de l'ancien incinérateur ? • Et des déchets qui seront issus du chantier ? • Pour la localisation de la future nouvelle UVE, est-ce que les risques de contentieux ont été pris en compte (et les conséquences éventuelles pour le projet) ? • Combien d'emplois seront créés dans la perspective d'une nouvelle UVE ? • Nous n'avons pas été entendus sur le choix du lieu. On nous a fait trois propositions de lieux, mais toutes présentent les mêmes inconvénients • En termes de pollution de l'air, ce sera pire si la future UVE se situe sur Anguernaud (une habitante de la rue des Cèdres à Limoges) • Je pense qu'il est préférable d'envisager la création du site sur Anguernaud car la densité de population est faible et le risque de bouchon aux giratoires est nul par rapport à Beaune ou la ZI Nord • Il semblerait opportun de laisser la Centrale énergie déchet à son emplacement actuel. En effet, tous les réseaux se trouvent déjà sur site, et du foncier est disponible à proximité pour construire un nouveau centre et le site dispose des infrastructures à proximité pour l'alimenter (routière, réseau chaleur, ...). • Nous habitons Rue de la Rauge à Limoges Beaubreuil. Nous étions très inquiets sur la possibilité d'implantation d'un nouvel incinérateur à proximité. Le choix du scénario premier c'est à dire une implantation sur la même parcelle que l'actuel incinérateur serait plus sécurisant pour nous. Notamment du point de vue des nuisances sonores, olfactives et de l'impact de la circulation sur les infrastructures routières à proximité. De plus la nécessité de travaux importants sur le réseau de chaleur me paraît engendrer de gros besoins financiers difficile à justifier car le réseau actuel est déjà en place et relié à l'actuel incinérateur. • Nous sommes plusieurs riverains du secteur d'Anguernaud, des Ribières... à nous inquiéter de cette implantation, qu'elle soit d'ailleurs à Anguernaud ou sur l'emplacement actuel, à Beaubreuil. En effet, les modélisations du panache de fumée nous prouvent qu'habiter à 200 m ou 1 km est sensiblement la même chose. • Favorable à la construction d'une nouvelle usine d'incinération sur le site actuel et qui respectera d'avantage l'environnement, je souhaite cependant que l'usine puisse avoir une seconde vie et ne soit pas démantelée. En effet, l'usine actuelle pourrait devenir un site culturel (exposition, spectacle de proximité...), sportif (mur d'escalade, danse...) ou tout simplement un site où les jeunes pourraient se retrouver car idéalement située entre les logements de Beaubreuil, le site d'Ester Technopôle et la ville de Limoges • La CEDLM issue de l'architecture des années 80 serait

	<p>dommageable à perdre donc il serait plutôt judicieux de lui donner une autre fonction soit culturelle, détournée ou la maintenir dans son rôle de traitement des déchets comme les bio déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel intérêt de construire un 2eme incinérateur à 500m l'un de l'autre? • Le traitement des déchets de la Creuse en Haute-Vienne ne ferait qu'augmenter les volumes de tonnages de déchets, d'où un impact sur les coûts de transports, trafics routiers plus importants, Une UVE par département me semblerait plus adapté. • La logique serait de mettre cet incinérateur au sud de limoges, compte tenu de l'existence d'un au nord? Et pourquoi pas en Creuse, il y a suffisamment de zones inhabitées dans ce département! nous emmènerions nos déchets là-bas. • Pourquoi dans votre projet il est prévu de concentrer et de mutualiser l'incinération des déchets haute-vienne + creuse, car en cette période de coût de l'énergie (transport) il serait plus envisageable de créer des « petites » unités de traitement qui seraient du point de vue écologique (pollution des fumées) et énergétique (transport) moins énergivore sachant que l'investissement est plus lourd (démultiplié) ? • Pourquoi le choix du futur emplacement au nord de limoges et pas par exemple sur les communes de Panazol et Feytiat ? afin de mieux répartir les fumées polluantes ? • A quelle période ou date est prévue le déplacement de l'incinérateur pour le traitement des déchets de Beaubreuil ? • En tant qu'habitant à proximité de l'incinérateur, je souhaite vous faire part de mes inquiétudes quant à la possibilité de rénover l'incinérateur sur le même site (Fougeras)..... Dans la mesure où l'incinération implique de nombreuses réactions chimiques, il est impossible de garantir l'innocuité de son processus. De ce fait, pourquoi prendre le risque de le laisser à proximité des habitations ? Certes, le nouvel incinérateur sera un peu plus reculé mais il reste néanmoins très proche et il est bien illusoire de considérer que le petit espace boisé saurait suffire, à lui seul, à contenir les fumées. • J'habite rue de l'Enéide à limoges, donc à proximité de l'incinérateur. Ce week-end, depuis vendredi des bruits insupportables 24h/24h...très forts et continus...qui se rajoutent aux odeurs... bruits qui n'existaient pas jusque-là. Alors je souhaite qu'il soit déplacé loin des habitations. Ces nuisances entraînent des problèmes de santé, fatigue, insomnie etc... • Après analyse du projet nous sommes stupéfaits de savoir que le site d'Anguernaud pourrait être retenu comme lieu d'exploitation du futur incinérateur. En effet cette localisation est proche de plusieurs sites accueillant des enfants (école maternelle, école primaire, collège, gymnase, lieux d'activités éducatif
--	---

Annexe 2 :

Verbatims issus des cahiers d'acteurs	
Sur le titre de la concertation	
Sur son objet	<ul style="list-style-type: none"> • Les différentes études concernant la gestion des déchets et l'incinérateur dont dispose la CU de Limoges soient mises à dispositions du public dans le cadre de cette concertation et dans leur entièreté : - Étude prospective sur l'incinérateur réalisée par le cabinet Merlin de 2014 - Étude de faisabilité de requalification de l'incinérateur en UVE de 2016 - Étude sur un nouvel incinérateur réalisé par le cabinet Merlin de 2019, <ul style="list-style-type: none"> • Les scénarios proposés présentent des lacunes. Par principe de responsabilité et d'autonomie des territoires, il est exclu de ne rien faire ou d'externaliser le traitement des déchets. • Dissocier le projet de création d'un nouvel incinérateur de celui de la création d'un nouveau réseau de chaleur. • Cette concertation préalable n'a pas pour but de débattre avec les citoyens de la problématique des déchets, problème majeur de notre société, autant d'un point de vue environnemental, de santé publique et de coût mais uniquement de donner un avis sur le projet de construction d'un incinérateur sur le même site que l'existant, couplé avec un nouveau réseau de chaleur. • Le dossier qui est présenté ne permet pas de savoir si l'option d'abandon de l'incinérateur à la fin de sa période d'usage a vraiment été étudiée • Cette concertation n'aborde pas ces aspects (prévention des déchets) et soit entièrement dédiée au projet de construction d'un incinérateur.
Sur l'information sur la concertation,	
Sur les outils de la concertation	
Sur les effets de la concertation	<ul style="list-style-type: none"> • Ces considérations laissent en suspens la question de l'échelle la plus pertinente pour le déploiement de l'économie circulaire et la gestion des déchets et de leur gouvernance. <p>Demandses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître les coopérations entre les acteurs à l'échelle locale pour limiter les opportunités de conflits, d'oppositions ou de blocage et l'intégration de la sphère civile et économique dans les processus de décision. • Instaurer la création d'un comité consultatif d'orientation stratégique et d'évaluation intégrant la sphère civile et économique lors de la création du groupement d'intérêt public susceptible assurer la gestion de l'incinérateur • Construire un partenariat avec l'Université de Limoges (accueil d'étudiants dans le cadre de stages, élaboration de sujets de recherche autour du traitement des déchets)

	<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre le projet d'UVE et de réseau de chaleur à la récente assemblée consultative, le « Conseil des 55 Limougeaudois » • Poursuivre la démarche de concertation après la fin de la consultation menée avec la CNDP.
<i>sur les impacts sanitaires et environnementaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les effets des molécules non contrôlées ? • Quels sont les effets du cocktail de molécules respectant les seuils réglementaires, respiré en permanence par les riverains de l'installation ? • Par principe de précaution nous devons considérer que ces molécules non suivies sont néfastes. D'autant plus, qu'il existe des présomptions de toxicité accrue des mélanges de molécules ou effet cocktail. Un incinérateur doit être considéré comme une installation dangereuse présentant des effets toxiques pour la santé et l'environnement • L'incinération doit être réduite à son strict minimum si elle doit être mobilisée dans la gestion des déchets, éloignée de zone habitée, accompagnée de mesures complémentaires de molécules polluantes non encore réglementées comme les particules ultrafines (PM0,1) ou en cours de l'être comme les dioxines et furannes bromés. • Le dossier ne donne aucune information : <ul style="list-style-type: none"> ○ relative aux répercussions sur la santé et à la qualité de vie des riverains de l'incinérateur depuis le début de son exploitation en 1989. ○ d'enquêtes de satisfaction des riverains de l'incinérateur n'est fournie. ○ sur la nocivité de molécules émises qui ne tolèrent aucun autre seuil que zéro, comme les perturbateurs endocriniens (mercure, plomb, cadmium, PCB, dioxines bromées PBDD/F) et autres particules non encore réglementées qui ont des impacts sanitaires avérés (ex : particules ultrafines) ○ sur la nocivité des mâchefers et leurs impacts environnementaux lors de leur utilisation en techniques routières. • Vu la population impactée depuis 1989 par cette installation sur cette parcelle et le nombre d'établissements recevant du public jeune dans un rayon de moins de 2 km, ce choix (de modernisation ou de reconstruction à proximité) est totalement inopportun au même titre que pour la modernisation de l'existant ou pour les autres lieux d'implantation retenus dans le dossier de concertation. • Les nuisances les plus fréquemment évoquées sont les dépôts de suie et poussières qui ne sont pas seulement imputables à l'incinérateur, puis les bruits de fonctionnement et les odeurs d'ordures ménagères, pour des perceptions de modérées à insupportables par plus de la moitié des participants. En cas de nuisance subie, l'écrasante majorité (94%) déclare ne pas savoir comment signaler le problème et avoir renoncé à le faire. 95% souhaiteraient que la collectivité en charge de l'incinérateur recueille leur avis de façon périodique (une fois par an).
Sur les enjeux économiques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Il est étonnant qu'aucune diminution de production de déchets résiduels entre 2030 et 2050 ne soit envisagée pour tout le territoire du SYDED 87 et d'Évolis 23. • Nous demandons à ce que :

	<p>Les trois derniers rapports sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets et celui de 2010 de chaque entité de l'Entente soient mis à disposition sur le site de la concertation.</p> <p>les Plans Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en vigueur pour chaque entité de l'Entente soient mis à disposition sur le site de la concertation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CU de Limoges restera-t-elle propriétaire de l'installation ou appartiendra-t-elle au futur GIP ? Cela questionne sur les implantations futures envisagées sur la ville de Limoges à exclusion de toute autre commune. Il est étonnant que l'apport de quelques 15 000 tonnes de déchets du département de la Creuse, soit un quart de la production de la CU de Limoges et du SYSEDED 87 réunis fasse si peu varier le barycentre théorique de production des déchets. Est-ce que sa détermination a été réalisée avec Évolis 23 seule ou avec Évolis 23 élargi ? • Avoir accès à toutes les données économiques et financières, même celles sous le secret des affaires, afin de mieux comprendre les enjeux financiers du projet.
Sur les Politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> • il semble nécessaire de définir les territoires et donc le nombre d'habitants qui seront desservis par les installations de traitement des déchets pour en fixer leurs capacités avec justesse. S'il est légitime que les capacités soient définies pour commencer à partir des besoins actuels, des objectifs à long terme sur la durée de vie des installations doivent être pris en compte en termes de réduction des déchets à l'horizon 2030, 2040 et 2050. • L'estimation des gisements est réalisée seulement pour 2030. Il est nécessaire d'envisager qu'elle pourra être l'évolution de la production pour 2040 et 2050 en considérant les enjeux de prévention et d'économie circulaire qui sont appelés à s'accroître au cours des décennies à venir. Cela laisse à penser que les capacités seront figées pour ces trois décennies. • Les scénarios envisagés dans cette concertation concernent principalement l'incinérateur de Limoges, dont les capacités à venir sont totalement liées aux territoires concernés et aux diverses politiques de gestions des déchets qui seront entreprises sur ces différents territoires. Si l'on s'en tient à ces quatre scénarios, la concertation est considérablement tronquée de toute la partie amont de la gestion des déchets dont le dossier ne nous informe pas ou peu. • Les collectivités propriétaires et en charge de l'exploitation se doivent de tout mettre en oeuvre afin que la quantité de déchets résiduels à incinérer soit la plus réduite possible et le plus rapidement possible, ce qui n'est pas démontré dans le dossier de concertation • Si la démarche d'amélioration technologique des incinérateurs et de leur rendement est louable dans le but de maîtrise budgétaire, elle inverse néanmoins la hiérarchie des priorités. La réduction des déchets ménagers reste la première préoccupation et première action à mener pour maîtriser le coût du service public de gestion des déchets. Cela passe nécessairement par l'élaboration de politiques ambitieuses de préventions, de réutilisation et de recyclage des déchets afin de limiter autant que soit possible le recours

	<p>à la valorisation énergétique ou à l'élimination des déchets.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les porteurs du projet de nouvel incinérateur doivent donc démontrer leur engagement total, humain et financier, envers la prévention et l'incitation à la réduction des déchets : • L'incinération doit être considérée comme une solution en dernier recours et comme un échec de la réduction des déchets. • une forte pédagogie serait nécessaire de la part de Limoges Métropole, accompagnée d'une tarification incitative comme elle existe partiellement au Syded 87. • Engager une étude sur une réduction de moitié (50000t/an) de la capacité du nouvel incinérateur. • Appliquer la tarification incitative sur tout le périmètre du projet. • Augmenter la capacité de tri, si besoin en créant une nouvelle usine de tri. • Augmenter significativement le budget des formations et des campagnes favorables à la réduction des déchets. • Le nouvel incinérateur nous semble surdimensionné. Comment comprendre que Limoges métropole demande aux habitants de tendre vers zéro déchets (voir le dernier magazine « le Metropole » publié en octobre 2022) tout en souhaitant que cela n'arrive pas pour continuer à brûler 110 000 tonnes de déchets ?
Sur le réseau de chaleur	<ul style="list-style-type: none"> • Associer la création d'un réseau de chaleur à celle d'un incinérateur entraîne une confusion pour nos concitoyens car les déchets sont indésirables et tout doit être mis en oeuvre pour réduire leur production avec l'objectif "zéro déchet". Ainsi, un déchet ne doit pas être considéré comme une ressource énergétique. • Ne pas inclure dans le projet d'incinérateur, le réseau de chaleur. La pertinence de celui-ci doit être examinée à part. • Améliorer les réseaux de chaleurs existants afin de supprimer ou diminuer l'apport d'énergie fourni par le gaz et la biomasse avant de prévoir un troisième réseau. • Si une utilisation de la totalité de la chaleur produite est prévue dont le réseau de chaleur, il faut prévoir dès à présent une autre source d'énergie
Localisation UVE et reconversion CEDLM	<ul style="list-style-type: none"> • La collecte doit être centralisée dans un territoire régional, que les différentes collectivités concernées adhèrent au projet, et que cette concentration soit située de façon à mieux maîtriser les coûts de transport. • Pourquoi la zone de la grande Pièce n'a-t-elle pas été étudiée comme nouvel emplacement sachant qu'il y aurait moins de population impactée ? • Le nouvel incinérateur doit être déplacé dans un lieu engendrant moins de nuisances. • Les effets sanitaires des incinérateurs ne doivent pas être masqués et les nuisances subies par la population doivent cesser d'éloigner l'installation des habitations, en particulier pour éviter de continuer à toucher des personnes qui subissent depuis des dizaines d'années des rejets toxiques de l'incinérateur actuel.
Fonctionnement CEDLM actuelle et future UVE et satellites	<ul style="list-style-type: none"> • Que soient respectés pour toute réalisation future les lois et règlements concernant la construction, l'exploitation et le démantèlement en fin de vie des établissements de ce type, • Que les contrôles soient effectifs, par des services indépendants, du respect de ces lois lors de ces trois phases. Et que le public soit informé des résultats de ces contrôles,

	<ul style="list-style-type: none">• Que soient bien déterminés et délimités les produits à traiter : la complexité sans cesse croissante avec le temps des matériaux et techniques mis en jeu devront s'accompagner de solutions de plus en plus fines des process de traitement : celles-ci devront toujours être suivies par les services indépendants compétents.• Ce nouvel incinérateur nous paraît surdimensionné. Car, il existe de nombreuses raisons de penser que la tendance sera à la diminution des déchets jusqu'en 2050.• Qu'est-il prévu pour que la centrale de Beaune les mines absorbe ce surplus de matière ? Si ce choix d'un incinérateur est maintenu, il faut donc impérativement une installation plus modeste et modulable.
--	---

Annexe 3 : REVUE DE PRESSE bilan UVE limoges

Écologie – Le populaire du Centre

La valorisation des déchets en Haute-Vienne et en Creuse débattue en septembre

Publié le 13/07/2022 à 17h54



En 2020, Limoges Métropole avait inauguré son centre de recyclage. © stephane Lefèvre

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Diminuer la taille du texte](#)
- [Augmenter la taille du texte](#)
-
-

Après avoir créé une entente intercommunale en février 2020, Évolis 23, le Syded 87 et Limoges Métropole ont décidé de saisir la Commission nationale du débat public sur l'avenir du traitement des déchets. Une concertation préalable se déroulera du 12 septembre au 21 octobre.

Réfléchir à l'avenir des déchets résiduels sur les territoires est une problématique sur laquelle Limoges Métropole, le Syded 87 et Évolis 23 ont décidé d'agir « ensemble pour faire face au défi de la transition écologique » selon Philippe Chavant, vice-président d'Évolis 23.

Valoriser les déchets

Depuis 2015, le tri des plastiques, la modernisation du centre de recyclage et l'extension des consignes de tri dans le but de réduire le flux d'ordures ménagères font partie des actions commencées par ces trois entités.

« Cela fait partie des attentes des habitants, ruraux comme urbains. Il y a une volonté politique de se regrouper pour anticiper ce changement avec transparence et pédagogie », rappelle Guillaume Guérin, président de Limoges Métropole.

Une concertation préalable est alors créée pour éclairer les citoyens sur les choix opérés dans la gestion des ordures ménagères résiduelles sur les territoires de la Haute-Vienne et de la Creuse.

« Nous allons échanger avec la population pour réfléchir à différents scénarios, notamment quant à l'avenir du centre énergie déchets en place depuis 1989 et dont l'exploitation technique doit être revue. Nos déchets sont une ressource précieuse à exploiter », affirme Sarah Gentil, vice-présidente de Limoges Métropole, élue en charge de la propreté urbaine, de la collecte et du traitement des déchets. Pour ce faire, deux garantes ont été nommées afin de veiller au respect des règles d'information et de participation du public.

À compter du lundi 12 septembre, un site internet avec des rubriques participatives, des ateliers auxquels tous les habitants peuvent participer, ou encore des registres de consultation seront mis à disposition de la population.

Émilie Montalban

Site de France 3 nouvelle aquitaine

Un débat public pour choisir l'avenir du traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse

Publié le 03/09/2022 à 15h31

Écrit par [Thomas Noa](#).



Du 12 septembre au 21 octobre 2022, un débat public, va permettre aux citoyens du Limousin de choisir entre différents scénarios du traitement des déchets en Creuse et en Haute-Vienne. • © France Télévisions

- [Haute-Vienne](#)
- [Nouvelle-Aquitaine](#)
- [Creuse](#)

Du 12 septembre au 21 octobre 2022, un débat public, va permettre aux citoyens du Limousin de choisir entre différents scénarios du traitement des déchets en Creuse et en Haute-Vienne.

Un débat public sur l'avenir des déchets en Haute-Vienne et en Creuse... A partir du 12 septembre, vous êtes appelés à vous exprimer sur le traitement des déchets non recyclables, car l'usine d'incinération de Limoges Métropole devra fermer d'ici dix ans.

Avec l'évolution de la législation européenne, française mais aussi départementale, la gestion des déchets résiduels dans la nord du Limousin va être fortement modifiée dans les années à venir. Une gestion qui à aussi pour objectif de garantir l'autonomie du territoire et de limiter l'impact sanitaire et environnemental dans le traitement de ses déchets. *"Spontanément, une éventuelle construction d'usine de valorisation énergétique qui brûle des déchets, ça ne plaît pas à grand monde. L'idée, c'est d'expliquer pourquoi nous le faisons. L'usine actuelle sera obsolète d'ici 2030. Mais même d'ici 2030, il y aura toujours des déchets sur le territoire"*, confie Guillaume Guérin, président de Limoges Métropole.

Traitement actuel des déchets en Haute-Vienne et dans la Creuse

Construite en 1989, la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole (CEDLM) est le lieu de traitement des déchets dans la nord du Limousin. A titre d'exemple, en 2021, 96.718 tonnes de déchets, en provenance des communes du territoire de l'entente communale, y ont été traités. Une centrale reliée à deux réseaux de chaleurs à Beaubreuil et au Val de L'Aurence. Mais la centrale, vieillissante, risque selon les prévisions de ne plus être exploitable à partir de 2030.

En plus de ce site, les déchets résiduels de l'Est de la Creuse sont traités en dehors de la Nouvelle-Aquitaine dans l'Indre et dans l'Allier. Mais un arrêté préfectoral va interdire le transferts de déchets d'une région à l'autre pour limiter la pollution.

Enfin, 60 000 tonnes de déchets ont été stockées en 2021 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) Alvéol, dont la fin de l'exploitation est prévue pour 2039.

Quatre scénarios possibles

Alors, depuis le mois de février 2020, Le Syded 87, Evolis 23 et Limoges Métropole ont décidé de se regrouper autour d'une "Entente Intercommunale" pour réfléchir ensemble à l'avenir du traitement des déchets résiduels en Haute-Vienne et Creuse. Tous sont confrontés aux mêmes défis : l'autonomie, le respect des réglementations et la transition énergétique. *"L'idée, c'était de se réunir pour se dire, nous allons essayer d'optimiser les choses dans le cadre du traitement des déchets"* confie Alain Auzeméry, président du Syded 87.

"C'est plutôt bien pour nous Creusois, nous n'avons pas la taille critique pour exister seuls", ajoute Patrick Rougeot, président d'Evolis 23.

Ce regroupement acté envisage de mutualiser ses moyens et ses infrastructures. Ainsi, après deux années de réflexion, 3 scénarios vont être proposés aux citoyens :

- La modernisation de la centrale actuelle (nouvelle unité de valorisation énergétique et un nouveau réseau de chaleur).
- La construction d'une autre centrale sur le site de la centrale actuelle
- Une nouvelle construction sur un autre site
- Garder la centrale actuelle en l'état et miser une une réduction de la production de déchets.

L'association Barrage Nature Environnement a déjà prévu de s'exprimer, elle mise davantage sur la réduction du nombre de déchets. La balle est donc dans le camp des citoyens.

À vos votes !

Cette concertation durera 6 semaines. Des réunions publiques seront organisées, on peut aussi s'exprimer sur internet.

Le tout sous l'œil de deux garantes indépendantes qui veillent sur la transparence du processus. *"Tout le monde est traité sur un pied d'égalité, toutes les voix comptent de la même façon"*, affirme Dominique Ganiage, garante de la concertation.

Article 5 septembre 2022 le Populaire du centre

Evolis 23, Limoges Métropole et le Syded 87 lancent, du 12 septembre au 21 octobre prochain, une consultation préalable sur l'avenir du traitement des déchets ménagers en Creuse et en Haute-Vienne. Cela concernera notamment le devenir de la centrale énergie déchets qui sera obsolète à l'horizon 2030.

Réfléchir ensemble à l'avenir des déchets ménagers sur les territoires de la Haute-Vienne et de la Creuse, c'est ce que propose l'Entente intercommunale (*) composée d'[Evolis 23](#), de [Limoges Métropole](#) et du [Syded 87](#), du 12 septembre au 21 octobre prochain.

Cette « concertation préalable » voulue par l'Entente concernera principalement **le devenir de la centrale énergie déchets de Limoges Métropole « qui sera totalement obsolète d'ici 2030 et dont il faut anticiper la reconstruction ou la réhabilitation »**, explique Guillaume Guérin, le président de Limoges Métropole.

Elle traite aujourd'hui 98.000 tonnes de déchets ménagers par an et dispose d'une capacité de 110.000 tonnes.

L'Entente intercommunale est une nouvelle forme de coopération territoriale. Elle regroupe trois structures complémentaires sur le territoire de la Haute-Vienne et de la Creuse : **Evolis 23** qui représente 88 communes soit 60.888 habitants. **Limoges Métropole** qui représente 20 communes, soit 211.508 habitants. **Le Syded 87** qui représente 11 communautés de communes, soit 175 communes et 166.591 habitants.

« Même si les citoyens font des efforts, nous sommes très loin du zéro déchet. **Le traitement de ces déchets ménagers et leur valorisation sont un sujet sensible, un sujet majeur, il nous a donc semblé important d'ouvrir le débat à tous, d'y associer un maximum de personnes** », ajoute-t-il. « Rien n'est fait aujourd'hui, rien n'est ficelé », complète Alain Auzémery, le président du Syded 87.

C'est dans le cadre de cette réflexion que l'Entente a saisi **la Commission nationale du débat public (CNDP)**. « C'est une autorité administrative indépendante comme la CNIL... dont la mission est de garantir le droit constitutionnel à l'information et la participation du public. Un droit qui permet de débattre du bien-fondé d'un projet avant qu'il devienne irréversible », souligne Dominique Ganiage, l'une des deux garantes de la concertation.



De gauche à droite : Patrick Rougeot, président d'Evolis 23, Guillaume Guérin, président de

Limoges Métropole, Alain Auzeméry, président du Syded 87 et Dominique Ganiage, garante de la concertation.

Cette démarche va ainsi permettre de débattre avec les habitants de Creuse, de Haute-Vienne et d'ailleurs (la concertation est ouverte à tout le monde) ainsi qu'avec les associations.... des différentes hypothèses qui s'offrent à l'Entente intercommunale.

Plusieurs hypothèses

Plusieurs hypothèses « **Le scénario privilégié est celui de la construction mutualisée d'une nouvelle unité de valorisation énergétique (incinérateur) et d'un nouveau réseau de chaleur associé sur la même parcelle.** Mais d'autres alternatives seront également discutées comme **la modernisation de l'actuel système ou la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique sur une autre parcelle à proximité de Limoges, ou encore de ne rien faire** », détaille Mathieu Jarry, directeur propreté Limoges Métropole.

Des réunions publiques, des ateliers... durant six semaines

Durant six semaines, **des réunions publiques, des ateliers seront organisés pour recueillir les avis argumentés des citoyens.** Il sera aussi possible de poser des questions et de formuler des avis et des propositions sur [le site internet de la concertation](#). Alors en direct ou en ligne, votre avis compte...

(*) Créée le 11 février 2020.

Le calendrier

Différents temps d'échange vont rythmer les six semaines de concertation. La réunion publique d'ouverture aura lieu **jeudi 15 septembre** à 18 h 30 à la BFM de Limoges. Suivront deux réunions publiques thématiques : **mercredi 21 septembre** à 18 h à La Souterraine, Chapelle du Saint-Sauveur et **jeudi 22 septembre** à 18 h à l'ENSIL-ENSCI de Limoges. Quatre ateliers seront aussi proposés : **mardi 27 septembre** à 18 h à Bessines ; **mardi 4 octobre** à 18 h, salle Le Rock à Panazol ; **jeudi 6 octobre** à 18 h à Guéret ; **jeudi 13 octobre** à 18 h à Limoges Beaubreuil. Des rencontres de proximités se tiendront : **mercredi 28 septembre** de 14 h à 17 h à la médiathèque du Palais-sur-Vienne ; **dimanche 9 octobre** de 8 h 30 à 12 h 30 au marché de Panazol ; **vendredi 14 octobre** de 8 h 30 à 12 h 30 au marché de Beaubreuil, place Jean-Montalat et **samedi 15 octobre** de 9 h à 12 h à la médiathèque de Rilhac-Rancon. La réunion de clôture aura lieu **jeudi 20 octobre** à 18 h 30 à Limoges.

Stéphanie Barrat

•

Article populaire du centre 31 10 2022

La concertation autour de la centrale énergie déchets de Limoges s'est terminée. Voici ce qu'il faut en retenir.

Quel avenir pour l'incinérateur route du Palais à Limoges ? Il a, du 12 septembre au 21 octobre fait l'objet d'une grande concertation entre la population, des associations de

défense de l'environnement ainsi que les institutions. A savoir les collectivités et syndicats mixtes qui utilisent cet outil pour la gestion de leurs déchets. Baptisée l'Entente intercommunale, ce groupe réunit Limoges Métropole (20 communes), le Syded (les communes du reste de la Haute-Vienne) et Evolis 23 (la moitié de la Creuse). Voici en quelques points ce qu'il faut retenir.

La démarche

Il n'y avait aucune obligation à organiser ces concertations. Mais l'Entente les a souhaitées. Les garants du débat public vont bientôt rendre leur conclusion. Et d'ici fin janvier, les élus devront se prononcer sur l'avenir du site. Une rénovation n'est guère envisageable. La construction d'un nouvel incinérateur tient la corde. Trois sites différents ont été évoqués.

Des lignes qui bougent

C'était l'un des points de friction avec les associations de défense de l'environnement (ci-dessous). Pour elles, alors qu'on s'engage dans des démarches de réductions de déchets, prévoir de construire un incinérateur pour brûler 107.000 tonnes, alors qu'on en brûle environ déjà 100.000 tonnes, chaque année, est une aberration. D'un côté, on appelle la population à tendre vers une réduction des déchets. De l'autre, on prévoit (c'est la solution privilégiée), de construire un incinérateur d'une capacité équivalente voire plus grande que l'actuel pour une mise en service en 2028-2029. Et ce pour durer des dizaines d'années. Sur ce point, Sarah Gentil, vice-présidente propreté urbaine, collecte et traitement des déchets et Mathieu Jarry, directeur de la prévention et de la gestion des déchets disent qu'ils vont revoir leur copie. « C'est l'intérêt de ces concertations. On va tenter de revoir le dimensionnement à la baisse. Après, on aimerait que les gens trient les déchets dans les bacs ainsi que les entreprises. La réalité est parfois différente. »

Des expérimentations

Besançon fait figure d'exemple en pratiquant une politique de redevance incitative, unefacture qui tient compte de la production d'ordures ménagères par foyer. Cela a permis de réduire le nombre de déchets par habitant. Limoges Métropole, elle, ne compte pas y passer. Du moins pour l'instant. La collectivité indique être 24^e en termes de performance sur 102 territoires urbains. « En 2025, nous réaliserons une expérimentation sur 30.000 usagers avec une "communication incitative", expliquent Sarah Gentil et Mathieu Jarry. On dira aux familles combien de bacs elles ont utilisé et on pourra ainsi les sensibiliser aux gestes du quotidien. Les bacs seront pucés. Des puces qui sont compatibles avec un passage à une redevance incitative... si on décide un jour de faire comme Besançon. »

Des engagements

Limoges Métropole s'est engagée à consulter les habitants, à garder contact avec eux pour leur expliquer ce qui se passe sur le site. « On était dans le fonctionnement quotidien du site. Mais on s'est vraiment rendu compte, lors des concertations, que certains n'étaient pas au courant de ce qu'il s'y passait. On les a invités à visiter les bâtiments. Et nous restons à leur écoute », assure Sarah Gentil.

Des inquiétudes ? Sur les rejets générés par l'incinérateur, Limoges Métropole indique que le nucléaire et les déchets sont les deux secteurs les plus surveillés en France. « Toute la littérature scientifique estime que le risque est nul ou négligeable. Il n'y a aucune différence

entre ceux qui sont sous le panache et les autres », assure . Des certitudes auxquelles ne souscrit pas Limousin Nature Environnement.

Interrogée sur l'incinérateur, l'association Limousin Nature Environnement (LNE) appelle à une vision sur le plus long terme des autorités. Entretien avec son président,

Qu'avez-vous pensé de cette concertation ?
Sur le principe, on ne peut que saluer cette démarche. Mais en attendant la remise du rapport de la commission nationale du débat public, nous avons alerté les pouvoirs publics sur la nécessité d'une politique ambitieuse en matière de déchets. À LNE, on a l'habitude de dire que pour l'avenir des hommes, les déchets n'ont pas d'avenir. Or il faut que l'on réduise de manière drastique nos déchets.

Vous voyez dans cette construction un "paradoxe" ?
Oui, car tout le monde communique sur le zéro déchets (*) Or parallèlement, nous partons sur la construction d'un nouvel incinérateur pouvant en traiter 110.000 tonnes, alors qu'il en traite 100.000 par an. D'autres villes sont-elles plus vertueuses ? Des communautés urbaines comme Angers et Arras sont à 180 kg/an et par habitant contre 219 pour Limoges. La communauté urbaine de Besançon est en avance. Grâce à une taxe incitative, ils sont à 142 kilos/an et par habitant.

De combien peut-on réduire selon vous la quantité de déchets ? Au 31 décembre 2023, on n'aura plus le droit de mettre des biodéchets dans les ordures ménagères. Elles représentent 35 % des déchets. Parallèlement, l'Europe oblige le réemploi de 5 % des déchets. On peut donc arriver à une diminution de 40 % sur les 100.000 tonnes actuelles. C'est pourquoi il ne faut pas prévoir un incinérateur d'une aussi grande capacité de traitement à partir de 2030 alors que nous devons aller vers une réduction ces prochaines années. Cela n'aurait pas de sens.

Vous avez également des inquiétudes sur les rejets dans le voisinage. Il y a des gens qui vivent à côté, à Beaubreuil, le Palais et Rilhac. Depuis 40 ans, des fumées sont présentes dans le voisinage. Le problème, c'est que les rejets sont étudiés molécule par molécule. Il y a 30 molécules sur 1000 émises qui sont analysées. Mais pas le mélange de molécule. En l'état actuel des connaissances, le risque pour la santé est faible. Mais les connaissances vont évoluer. On ne peut pas dire que le risque est nul.

() Sur le site, la communauté urbaine dit participer à la semaine européenne de réduction des déchets et dit vouloir tendre vers le zéro déchet.*

Annexe 5 :

Concertation Préalable (article L 121-7 code de l'environnement) pour l'avenir des déchets en haute Vienne et en Creuse autour de la création d'une unité de valorisation énergétique et de la création d'un réseau de chaleur pour desservir le centre -ville de Limoges.

Premiers éléments de contexte

Garantes : Dominique GANIAGE et Catherine TREBAOL

Date de nomination des garantes : 6 avril 2022

Première prise de contact en visio avec la maîtrise d'ouvrage : 22 avril

Date de la première réunion à Limoges Métropole : 18 mai

Retour sur le plan du dossier de concertation : 25 mai

Etude de contexte : mai -juin 2022

Retour sur le projet de dossier de concertation et l'étude de contexte auprès du MO : reunion en visio du 5 juillet

Maitre d'ouvrage : L'Entente, composée de Limoges Métropole et du Syded 87 et de Evolis 23.

- Limoges Métropole : 20 communes, soit 207 385 habitants
- Syded 87 : 10 communautés de communes, soit 175 communes et 166 591 habitants
- Evolis 23 : 130 communes, soit 79 000 habitants

En bref : un incinérateur existe à Limoges depuis 1975 et est toujours en exploitation sur le site situé près du Quartier de Beaubreuil à Limoges. Il est en fin de vie et la question de la reconstruction sur le site actuel ou ailleurs se pose. Le périmètre de traitement des déchets est re-questionné au niveau régional et 3 structures Limoges métropole, et deux syndicats de la haute vienne et de la Creuse SYDED 87 et Evolis 23 se sont rapprochées (ce rapprochement prend la dénomination de l'Entente) pour envisager en commun l'avenir de leur déchet.

Cette concertation a pour objectifs de :

- Mettre en avant la réflexion globale autour de l'avenir du traitement des déchets, pas seulement la perspective d'une nouvelle UVE, pour exposer et faire comprendre les grands enjeux du territoire qui expliquent la nécessité d'envisager un nouveau projet.
- Présenter la complémentarité de ce projet avec les actions de prévention déjà entreprises par les structures de l'Entente et d'expliquer que le projet s'inscrit dans une dynamique globale en faveur de la réduction des déchets à la source.
- Débattre de l'opportunité et de la localisation de la nouvelle UVE et du réseau de chaleur associé en vue de récupérer l'énergie issue de l' UVE.

Principaux enseignements de l'étude de contexte

Nous avons rencontré, directement ou par visio conférence, 50 interlocuteurs, représentant 27 organismes ou structures. Il s'agissait d'acteurs publics, d'acteurs économiques, de la sphère sociale, environnementale ou sanitaire et d'associations.

Les échanges ont porté sur

- La connaissance du dossier et les attentes en matière d'information, afin que le dossier et le site de concertation comme les temps de cette dernière répondent à ces attentes ;
- Les moyens d'information et de participation attendus par les acteurs interviewés ou les publics qu'ils côtoient selon les territoires concernés (milieu urbain, périurbain limougeau ou rural haute vienne et creuse). En effet le projet a la spécificité de couvrir près de (voire) deux départements avec une population largement rurale) et lorsqu'il s'agit de l'incinérateur proprement de concerner des populations plus resserrées mais réparties entre une zone urbaine sensible à la population cosmopolite et des communes semi urbaines de la banlieue de Limoges

Ces échanges nous ont permis d'identifier tant des attentes sur le projet soumis à concertation que sur le dispositif de concertation proprement dit et les moyens de le faire connaître.

1-information sur la consistance du projet et ses justifications

Questionnement global

Le projet est globalement pas ou mal connu, de même que le champ de la concertation

portant selon les interlocuteurs sur les déchets ou l'incinérateur, plus rarement les deux et quasiment jamais sauf bien sûr à la collectivité concernée sur l'extension du réseau de chaleur.

Les questionnements sur le fond et les besoins d'information ont porté au premier chef sur la question du volume des déchets résiduels et donc le besoin ou généralement le besoin de la capacité de l'incinérateur voire chez certains le besoin même d'un incinérateur. Ce projet est analysé selon trois logiques :

- Celle d'un exutoire justifié par la fin programmée de l'enfouissement des déchets et par l'impact carbone de l'évacuation des déchets vers des territoires plus éloignés.
- Celle de la recherche du dimensionnement adéquat pour assurer d'une part le traitement de déchets au cours de la période d'exploitation prévue sans peser sur les coûts d'exploitation ni la rentabilité de l'ouvrage
- Celle qui consiste à ne pas encourager de manière induite une production de déchets pour alimenter un réseau de chaleur.

C'est-à-dire à ne limiter l'effort de prévention pour pouvoir alimenter l'incinérateur qui ne peut techniquement fonctionner à capacité réduite.

La question de la localisation a été également abordée par les personnes interviewées . La question de la possibilité de la relocalisation est posée en terme très pratique de l'acceptabilité des élus sur leur territoire communal même si certaines personnes interrogées interrogent sur la capacité de continuer à exposer les mêmes populations à une nuisance connue. A noter que ces remarques sont formulées de la part de personnes qui n'habitent pas sous le vent de l'incinérateur actuel.

Questions soulevées

De manière plus précise, les attentes d'information portent

- Le volume des déchets en cause, en 2030 et durant la période d'exploitation du nouvel incinérateur

SI seul un petit nombre d'interlocuteurs s'est interrogé sur la nécessité de remplacer l'incinérateur dans un contexte d'économie circulaire et pour certains de réduction des bio déchets (déchets humides) et donc de possibilité de ne plus avoir besoin d'incinérateur et de recourir pour la valorisation énergétique des déchets résiduels à des CSR, de nombreuses questions ont porté sur le besoin avec des attentes sur

La nécessité de parler de la réduction, des objectifs de réduction et des politiques associées, quelques plans (notamment le PRGRD) paraissent peu ambitieux à certains alors même que l'incinérateur actuel ne fonctionne pas à pleine capacité

Des perspectives à 2030 et 2050 et des scénarios de volume de déchets résiduels avec une interrogation récurrent sur les volumes de déchets à terme compte tenu de l'évolution des technologies, des objectifs et des incitations publics, des comportements individuels...

Du besoin d'une capacité identique alors même que l'incinérateur actuel ne fonctionne pas à pleine capacité

Derrière ces questionnements généraux, des questions plus précises ont été posées

A propos des Déchets :

- sur les raisons de la difficulté à réduire les volumes de déchets ?
- Comment se fait le tri en amont ?
- Pourquoi des politiques différentes entre les membres de l'entente ?
- Sur le plan financier, dans ce contexte d'interrogation, quel est le meilleur équilibre financier entre financement de l'incinérateur et dépenses de prévention des déchets à incinérer ?

A propos de l'incinérateur :

- Sur les aspects sanitaires, compte tenu de la perception des incinérateurs mais aussi au regard d'impacts non mesurés : des molécules non suivies et effet cocktail
- La question du bruit, des odeurs et des impacts environnementaux revient également notamment en proximité de l'installation actuelle. Le dossier doit intégrer les dimensions réglementaires de ces nuisances et des mesures de surveillance
- Les impacts du transport des déchets ménagers carbone au premier chef mais aussi sur l'entretien du réseau routier,

Sur le territoire concerné

Le territoire de collecte : peu de questionnement dans le territoire de la HV mais son élargissement fait l'objet d'un côté d'une attente en Creuse voire un peu au-delà comme chez des producteurs de déchets (DASRI en particulier) de l'autre des questions sont posées principalement sur les impacts que cette extension peut entraîner (cf. infrastructures routières).

A propos des réseaux de chaleur :

Les questions sont moins nombreuses, mais certains estiment que c'est l'occasion d'en parler. Elles portent principalement sur les possibilités de raccordement au réseau de chaleur existant les acteurs situés à proximité de l'incinérateur dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie

Recommandations sur le contenu de l'information sur le projet

Nos recommandations sur le dossier et les informations sur le projet sont donc les suivantes

Nous vous remercions de la prise en compte de l'architecture du dossier telle que nous en avons parlé ensemble (mail du 30 mai).

Nos recommandations par rapport au projet de dossier qui nous a été transmis porte donc sur un renforcement de l'argumentation sur

- Les **scénarii alternatifs** de volume de déchets résiduels qui doivent être étayés et démontrer à l'horizon à 10 ans 2029, à 30 ans avec étude prospective à l'appui qui sont le point de départ de la capacité de traitement de l'incinérateur ou autre dispositif
 - avec en arrière plan les explications sur :
 - l'ambition des politiques publiques sur chaque territoire appartenant à l'entente et au-delà.
 - la prévision des comportements sur lesquels se base l'étude prospective.
 - Les critères de choix de la localisation (en complément du tableau et en intégrant dans ce dernier l'exposition aux nuisances notamment en fonction des vents dominants) et la conclusion explicite du choix qui en résulte.

Par ailleurs, la lecture du dossier fait apparaître de manière trop incidente de notre point de vue que le territoire de collecte pourrait largement dépasser celui de l'Entente telle qu'elle existe aujourd'hui : large partie du reste de la Creuse, partie d'autres départements.

Par ailleurs, la rédaction du dossier pourrait être clarifiée ou améliorée pour plus de lisibilité.

Pour le dossier de synthèse, il nous semble essentiel d'insister sur le double objet de la concertation :

- 1/ La prévention de l'accroissement des déchets et les traitements possibles avec différents scénarios

L'incitation par la politique de tri, les moyens de collecte et le traitement des déchets à un impact moindre sur le territoire, à une diminution des coûts induits pour les collectivités et les pétitionnaires et donc les habitants et par voie de conséquence l'évolution de la production des déchets ménagers résiduels sur le territoire de l'Entente et son extension potentielle (Quasi toute la Creuse et peut être au-delà ?) et les scénarii possibles en découlant pouvant déboucher sur le choix par la MO d'un scénario: incinérateur avec récupération de l'énergie produite avec extension des Réseaux de Chaleur

-
2/ le projet de nouvel incinérateur, en soulignant

Les critères de choix de localisation

L'intégration de l'équipement dans son environnement (impacts sanitaires, paysage, traitements des émanations)

Faire le lien entre les cartes et notamment carte de la Haute Vienne et de la Creuse avec indication périmètre Evolis (qui si on lit bien pourrait évoluer et si tel est le cas être explicite sur l'extension possible du périmètre).

Le choix des thématiques d'ateliers nous semble correspondre quant à lui à ces attentes.

2 Sur le faire savoir sur la concertation et les vecteurs de la communication

Les échanges ont montré une forte sensibilité sur la manière de faire connaître le projet et la concertation au plus grand nombre des personnes concernées. Celles-ci sont d'une part les habitants du territoire de la concertation : étendu et à la population rurale assez dispersée d'autre part les populations riveraines de l'installation projetée. Les moyens du faire connaître auprès d'elle ont été par tous considérés comme spécifiques.

Par ailleurs, il y a une conscience partagée de la difficulté à mobiliser les populations sur le territoire exemple pris de la concertation sur le projet d'autoroute Poitiers Limoges. Certes le sujet de la gestion des déchets personnels est mobilisateur mais l'intérêt sur leur sort, passée la phase de la poubelle ou du conteneur, paraît en général plus réduit.

Cette analyse conduit à un certain nombre de suggestions :

En matière de communication

- Intérêt de toucher les jeunes et passer par eux pour sensibiliser les autres, a été souvent mentionné. Les populations scolaires et universitaires doivent de l'avis de nombre des personnes rencontrées être sensibilisées et elles peuvent être associées aux actions (ateliers par exemple ou organisation d'un séminaire sur le sujet).

Elles sont vectrices de communication et ambassadeurs d'une collecte responsable et du respect du tri mais véhiculent le message aussi aux générations amont et futures. Les demandes visent : les conseils municipaux des jeunes (Limoges, Rilhac Rancon), les étudiants de l'ENSIL ou d'autres écoles, les jeunes du quartier de Beaubreuil via les associations notamment celle du Beaubreuil Foot Ball club ou Beaubreuil vacances loisirs

- Pour une partie de la population la plus directement concernée est d'origine étrangère, avec un large cosmopolitisme et donc sans langue non française dominante, aussi l'importance de disposer d'outils de communication à caractère graphique a été souvent soulignée.
- Utilisation de vecteurs de communication divers et ciblés

De ce point de vue, les propositions d'information qui sont faites nous paraissent devoir être sensiblement nourries et élargies. Cette recommandation porte sur les supports proprement dits et les vecteurs de la communication

Nos recommandations portent sur

- L'utilisation en particulier dans les flyers et le dossier de synthèse d'éléments graphiques et d'info graphies : messages courts illustrés par des pictogrammes façon BD pour la conception des supports de communication
- Des affiches et flyers,
- Un lien avec les jeunes,
- Une communication directe plus forte : affichage, boitage dans les localités ou quartier riverains du projet d'incinérateur, utilisation de relais à l'information (nombre de nos interlocuteurs se sont proposés à faire un tel relais)
 - Penser aux annonces dans les radios FM et pourquoi pas à la diffusion d'un message sonore d'un véhicule avec haut-parleur siglé aux couleurs de la concertation.
 - Préparer un Kit de communication numérique vers les partenaires qui l'ont demandé (CHU, La boîte à papier et aussi les éco organismes comme écologie, Legrand, CCI, et CM 23 et 87, UFC que choisir).
 - Relayer vers les réseaux sociaux en fonction de la classe d'âge et donc miser sur TICTOK et Instagram pour les jeunes en prévoyant la diffusion de l'information via des épisodes en choisissant des mots clés de « djeunes ».
 - Relayer en amont vers des ambassadeurs (locataires référents du conseil de concertation locative, environnement infos chez Legrand, journaux municipaux, conseils de quartier, centre social de Beaubreuil) et leur fournir des supports physiques (affiches, flyers)
 - Profiter des réunions associatives pour diffuser l'information (2 septembre présence sur marché de Beaubreuil du Centre social du quartier, 12 octobre réunion du conseil de concertation des locataires de limoges habitat).
 - En matière de communication, faire valider les endroits pertinents de diffusion par les partenaires de l'entente hors limoges métropole (sur Limoges outre les marchés de Beaubreuil et, le centre commercial Cora pour les habitants de Beaubreuil et Leclerc pour les habitants de St Palais, qui ont été souvent mentionnés
 - Communiquer avec une seule charte graphique pour l'ensemble des partenaires.

NB Bien sûr, il conviendra d'expliquer l'utilisation des flyers alors qu'on travaille sur les économies de ressources et le zéro déchet ! Malgré tout, il nous est difficile de miser sur le 100 % numérique.

1. En matière de dispositifs de concertation :

Le dispositif de concertation a comme objectifs :

- Encourager la participation et l'expression
- Inciter à la réflexion sur la production de déchets résiduels et donc au tri
- Annoncer la fin de l'incinérateur actuel et son remplacement par une solution adéquate.

Questionnaires : Certains ont demandé de produire en amont des questionnaires en ligne pour amorcer la réflexion en amont de la lecture du dossier de concertation. Bien que cette idée mérite d'être explorée, il nous semble qu'elle soit plus appropriée à la phase dite Post concertation.

Réunions :

En milieu rural : Compte tenu du nombre d'habitants et donc d' EPCI concernées immédiatement et à moyen terme par la solution de traitement des déchets (dicit la sensibilisation du SGAR de la préfecture de la Creuse, les bons résultats en matière de volumes de déchets en milieu rural notamment dûs semble-il à l'application des consignes de tri , à la communication d' EVolis et à la redevance incitative), il faut à notre avis réfléchir à des temps de concertation sur le territoire du SYDED avec des dispositifs permettant d'amorcer la concertation et la poursuivre sur la période post concertation avec un dispositif léger et mobile, souple et adaptable aux configurations les plus variées : caravane mobile ou van mobile avec barnum et signalétique appropriée. Si le dispositif n'est pas prêt pour le début de la concertation, sa mise au point (parcours, objet, équipement et décors peuvent être en eux-mêmes suffisamment attractifs en prévoyant la conception avec les associations, les écoles comme un dispositif pédagogique qui fait autant parler de lui que des déchets et de l'incinérateur.

En milieu urbain : outre les stands proposés sur les marchés, nous recommandons de mettre un dispositif aux centres commerciaux Cora et Leclerc.

Penser aux réunions publiques petit format sur les communes périphériques en proposant la formule café / croissant du samedi matin qui aura l'avantage de rassembler les citoyens

Prévoir une réunion de clôture de la concertation en Creuse également.

Par ailleurs, l'idée d'utiliser la Fête de la Science qui se déroule durant la période de concertation (du 7 au 17 octobre) peut constituer une occasion d'aller au contact d'un autre type de public, potentiellement sensible et concerné par le sujet.

Annexe 4

LIMOGES MÉTROPOLE

Mails, Affiches, courriers transmis aux relais

50 affiches distribuées sur les lieux suivants lors des 2 premières semaines de la concertation :

- Antenne mairie Limoges centre ville
- Antenne mairie Beaubreuil
- Limoges Habitat Beaubreuil
- Cité de l'emploi LM
- Cora
- Leclerc
- Ensil
- Zénith
- BFM
- Office du tourisme
- CCI
- Conseil Régional
- Chambre d'agriculture
- Aéroport
- Mission locale
- Vélodrome
- Maison du Vélim
- Accueil TCL (en face de la Mairie)
- Parking Vinci BFM
- CHU
- Clinique des Emailliers
- Clinique Chenieux
- Salon de l'habitat
- Métropolitaine
- Ester Technopole

Courriers officiels :

- Sénateurs et Députés
- Elus communautaires
- 11 courriers pour l'ouverture

Mails d'information:

- Région Nouvelle Aquitaine (juillet et septembre)
- Limoges Habitat (septembre)

Bandeaux de signature des mails :

20 agents de la Direction de la Prévention et la Gestion des déchets de Limoges Métropole pendant la concertation

Estimatif de l'ordre de 1000 mails envoyés avec cette signature



Sensibilisation des écoles du Palais-sur-Vienne

11 classes sensibilisées avec 247 élèves

 [Support pédagogique écoles Palais 2.pptx](#)

Sensibilisation lors de la fête de la Science à Limoges les 14 et 15 octobre 2022

475 élèves sensibilisés le vendredi 14 octobre :

Ecole Primaire Jourgnac (87)

Ecole Primaire Roussillon (87)

IME R. Bonnefond

EINA école

College Ventadour

Ecole Primaire Leon Berland

IME Lascaux

Ecole St Exupéry Isle

Ecole Primaire Madoumier

College Donzelot

OZAnam

APIE School

350 personnes (grand public) sur la journée du samedi 15 octobre.



Rapport de la concertation préalable L121-17 / Nom du projet 3

